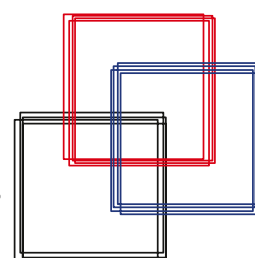


Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du Congo

Direction générale de la formation
qualifiante et de l'emploi et Institut
national de la statistique

Juillet 2016

Programme sur l'emploi des jeunes
Département des politiques de l'emploi



Work4Youth Série de publication no. 39

Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du Congo

Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi
Institut national de la statistique

Bureau international du Travail • Genève

Juillet 2016

Copyright © Organisation internationale du Travail 2016
Première édition 2016

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays

Données de catalogage avant publication du BIT

Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du Congo / Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2016
(Work4Youth publication series ; No. 39, ISSN: 2309-6780 ; 2309-6799 (web pdf))

International Labour Office

youth employment / youth / employment status / transition from school to work / entry into working life / Congo

13.01.3

Conception de la couverture: CreativeCow

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé au Bureau International du Travail, Genève, Suisse

Préface

La jeunesse est une période cruciale de la vie où chacun commence à réaliser ses aspirations, en envisageant l'indépendance économique et la possibilité de trouver une place dans la société. La crise mondiale de l'emploi a exacerbé la vulnérabilité des jeunes en termes de: a) hausse du chômage, b) baisse de la qualité des emplois pour ceux qui trouvent du travail, c) accroissement des inégalités du marché du travail entre les différents groupes de jeunes, d) transition de l'école vers la vie active de plus en plus longue et précaire, et e) éloignement du marché du travail.

En juin 2012, la Conférence internationale du Travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a décidé de prendre des mesures urgentes pour lutter contre la crise sans précédent de l'emploi des jeunes, grâce à une approche à plusieurs volets axée sur la croissance pro-emploi et la création d'emplois décents. La résolution «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» contient un ensemble de conclusions qui constituent un modèle pour l'élaboration de stratégies nationales pour l'emploi des jeunes¹. Elle appelle à une plus grande cohérence des politiques et actions sur l'emploi des jeunes au sein du système multilatéral. En parallèle, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a désigné la jeunesse comme l'un des cinq impératifs générationnels à traiter par la mobilisation de toutes les ressources humaines, financières et politiques dont disposent les Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, les Nations Unies ont élaboré un plan d'action pour la jeunesse, avec l'emploi des jeunes comme l'une des principales priorités, afin de renforcer les programmes sur la jeunesse à travers tout le système des Nations Unies.

L'OIT aide les gouvernements et les partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de réponses intégrées aux politiques de l'emploi. Dans le cadre de ce travail, l'OIT cherche à renforcer la capacité des institutions nationales et locales à entreprendre une analyse fondée sur des preuves, qui alimente le dialogue social et le processus de décision politique. Pour aider les Etats Membres à construire une base de connaissances sur l'emploi des jeunes, l'OIT a conçu «l'Enquête sur la transition vers la vie active» (ETVA). Le présent rapport, qui analyse les résultats de l'enquête réalisée en République du Congo, est le produit d'un partenariat entre l'OIT et la Fondation MasterCard. Le projet «Work4Youth» implique une collaboration avec des partenaires statisticiens et des décideurs politiques dans 34 pays à revenus faibles ou intermédiaires, pour entreprendre les ETVA et aider les gouvernements et les partenaires sociaux dans l'utilisation des données pour la conception et la mise en œuvre de politiques efficaces.

Ce n'est pas facile d'être une jeune personne dans le marché du travail d'aujourd'hui. L'espoir est que la communauté internationale, sous la direction du système des Nations Unies, avec l'engagement des gouvernements, des syndicats et des organisations d'employeurs, et grâce à la participation active des donateurs comme la Fondation MasterCard, puisse fournir l'assistance efficace nécessaire aux jeunes femmes et hommes pour prendre un bon départ dans le monde du travail. Si nous pouvons réaliser cela correctement, l'incidence sera positive sur la réussite professionnelle et personnelle des jeunes dans toutes les futures étapes de leur vie.

Azita Berar Awad
Directrice
Département des politiques de l'emploi

Aminata Maiga
Directrice du Bureau de l'OIT
Kinshasa, République démocratique du Congo

¹ Le texte complet de la résolution de 2012 «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» peut être trouvé sur le site Web du BIT à l'adresse suivante:
http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/texts-adopted/WCMS_187079/lang--fr/index.htm.

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface.....	iii
Table des matières	v
Remerciements	ix
1. Introduction et principales conclusions.....	1
1.1 Vue d'ensemble	1
1.2 Structure du rapport	1
1.3 Principaux résultats.....	2
2. Vue d'ensemble du marché du travail et de la méthodologie de l'enquête.....	4
2.1 Contexte politique et socio-économique du Congo	4
2.1.1 Généralités.....	4
2.1.2 Contexte politique	4
2.1.3 Contexte économique	5
2.1.4 Contexte social	6
2.2 Le marché du travail au Congo.....	6
2.2.1 Les tendances générales	6
2.2.2 La structure du marché du travail	7
2.2.3 Les jeunes dans la population active au Congo.....	8
2.3 Objectifs de l'enquête et méthodologie	9
3. Caractéristiques des jeunes	11
3.1 Caractéristiques individuelles des jeunes.....	11
3.2 Caractéristiques familiales des jeunes	12
3.3 Aspirations dans la vie.....	13
3.4 Niveau d'instruction	13
3.4.1 Accès à l'école.....	13
3.4.2 Niveau d'instruction des jeunes déscolarisés	15
3.4.3 Etudiants actuels.....	16
3.5 Etat d'occupation actuel des jeunes	18
3.6 Le chômage.....	18
3.6.1 Durée du chômage.....	24
3.7 Population inactive	24
3.8 Caractéristiques des jeunes ayant un emploi	25
3.8.1 Emploi par secteur d'activité et activité professionnelle	26

3.8.2	Statut dans l'emploi.....	27
3.8.3	Heures de travail et rémunération.....	31
3.8.4	Autres indicateurs relatifs à la qualité des emplois des jeunes.....	32
3.8.5	Recherche d'emploi.....	35
4.	Transition des jeunes de l'école vers la vie active	36
4.1	Concepts et définitions.....	36
4.2	Les étapes de la transition au Congo.....	37
4.2.1	Les jeunes qui n'ont pas encore commencé la transition	39
4.2.2	Les jeunes en transition	40
4.2.3	Les jeunes qui ont achevé leur transition.....	41
4.3	Chemins et longueur de la transition	42
5.	Cadre politique pertinent et recommandations politiques.....	44
5.1	Cadre politique pertinent de l'emploi des jeunes.....	45
5.2	Recommandations politiques	47
5.2.1	Mesures structurelles	48
5.2.2	Actions immédiates	49
	Annexe 1. Définitions des statistiques du marché du travail.....	50
	Annexe 2. Rapport échantillonnage	53

Tableaux

2.1	Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques	6
3.1	Caractéristiques sociodémographiques des jeunes.....	11
3.2	Répartition des jeunes par situation financière générale du ménage selon le milieu de résidence (%).....	12
3.3	Jeunes dans le système éducatif (%).....	14
3.4	Répartition des jeunes déscolarisés.....	15
3.5	Niveau d'instruction des jeunes selon la situation financière des ménages	16
3.6	Niveau d'instruction des jeunes étudiants.....	16
3.7	Répartition des jeunes par domaine de prédilection d'étude des jeunes étudiants actuels.....	17
3.8	Répartition des étudiants actuels par type d'emploi futur préféré.....	17
3.9	Répartition des jeunes selon le statut d'occupation	18
3.10	Jeunes chômeurs et le taux de chômage des jeunes	19
3.11	Répartition des jeunes sans emploi, malgré leur disponibilité, selon les raisons de non-recherche active d'emploi	19
3.12	Taux de chômage des jeunes par niveau d'instruction.....	20
3.13	Répartition des jeunes chômeurs par situation financière générale du ménage	20
3.14	Répartition des jeunes chômeurs ayant refusé un emploi selon la raison du refus	23

3.15	Revenu minimum mensuel moyen (en FCFA) espéré des jeunes chômeurs selon le niveau d'instruction	23
3.16	Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe et la durée du chômage	24
3.17	Répartition des jeunes inactifs selon le groupe d'âge et le milieu de résidence	25
3.18	Répartition des jeunes inactifs selon la raison de l'inactivité	25
3.19	Taux d'emploi par groupe d'âge et milieu de résidence	26
3.20	Répartition des jeunes travailleurs selon les secteurs d'activités	26
3.21	Répartition des jeunes employés selon l'activité professionnelle (CITP-08)	26
3.22	Répartition des jeunes travailleurs selon le statut dans l'emploi	27
3.23	Répartition des jeunes employés avec contrat selon la durée	28
3.24	Répartition des jeunes employés en contrat temporaire selon la raison.....	28
3.25	Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la raison de l'auto-emploi et le milieu de résidence.....	29
3.26	Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la raison de l'auto-emploi et le sexe.	30
3.27	Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la source de financement	30
3.28	Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon les contraintes.....	31
3.29	Répartition des jeunes employés selon les heures effectivement travaillées par semaine	31
3.30	Salaire mensuel des jeunes employés (en FCFA) selon le niveau d'instruction.....	32
3.31	Revenu mensuel moyen des jeunes travailleurs indépendants (en FCFA) selon le niveau d'instruction	32
3.32	Répartition des jeunes travailleurs surqualifiés, sous-qualifiés ou avec une qualification correspondante selon les catégories professionnelles (CITP-08).....	33
3.33	Indicateurs de mesure de qualité de l'emploi des jeunes	34
3.34	Répartition des jeunes salariés souhaitant changer de travail selon la raison de changement	35
3.35	Répartition des jeunes employés selon la durée de recherche d'emploi et le statut dans l'emploi.....	35
4.1	Caractéristiques sociodémographiques des jeunes qui n'ont pas encore commencé la transition selon les sous-groupes de transition.....	40
4.2	Durée de la transition de l'école vers la vie active (mois)	43
A.1	Répartition de l'échantillon par département selon le milieu de résidence.....	54

Graphiques

2.1	Evolution en % du PIB réel de la République du Congo au cours de la période 2000-2014..	5
2.2	Catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés (%).	8
2.3	Répartition des jeunes âgés de 15 à 29 ans selon la catégorie d'actifs	8
3.1	Niveau d'instruction comparé entre les parents et les enfants (%)	12
3.2	Répartition des jeunes selon le statut d'occupation et l'aspiration dans la vie (%)	13
3.3	Répartition des jeunes en décrochage scolaire selon les raisons.....	14

3.4	Répartition des jeunes femmes et jeunes hommes en décrochage scolaire selon les raisons..	15
3.5	Taux de chômage selon le milieu de résidence	21
3.6	Répartition des jeunes chômeurs selon les professions recherchées	21
3.7	Répartition des jeunes chômeurs selon les méthodes de recherche d'emploi	22
3.8	Jeunes chômeurs selon leur opinion des principaux obstacles à la recherche d'emploi	22
3.9	Répartition des jeunes salariés selon le type de contrat	28
3.10	Droits et avantages versés par les employeurs aux jeunes salariés	29
3.11	Méthodes d'obtention d'emploi des jeunes travailleurs.....	36
4.1	Répartition des jeunes selon la phase de transition	38
4.2	Répartition des jeunes selon la phase de transition et les caractéristiques sociodémographiques	39
4.3	Caractéristiques des jeunes en transition selon les sous-groupes de transition.....	41
4.4	Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ayant transité selon les groupes de transition	42
4.5	Flux des jeunes ayant transité vers un emploi selon le statut d'occupation économique antérieure.....	43
4.6	Moyenne de la longueur de la transition vers le marché du travail à partir de l'obtention du diplôme d'études vers un premier emploi stable et/ou satisfaisant selon le niveau d'éducation complété	44
 Encadrés		
1.	Définition de la jeunesse	9
2.	«Work4Youth»: un projet de l'OIT en partenariat avec la Fondation MasterCard.....	10

Remerciements

Ce rapport a été réalisé grâce à une collaboration excellente avec les membres de l'équipe Work4Youth, en particulier M^{me} Yonca Gurbuzer qui a fourni des services indispensables à tous les stades de la réalisation de cette enquête et de ce rapport. Les auteurs saisissent cette opportunité pour remercier également M^{me} Sara Elder de la même équipe pour tout son soutien technique lors de ce projet. De plus, ils adressent leurs sincères remerciements à M^{me} Aminata Maiga, directrice du bureau de l'OIT à Kinshasa, pour son soutien continu au projet et ses commentaires utiles sur ce rapport, et à M. Yacouba Diallo, statisticien expert au bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, pour ses observations précieuses sur ce rapport. Nous tenons aussi à remercier toute l'équipe technique de l'enquête, en particulier M. Auxence Léonard Okombi, directeur général de la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE), et M. Samuel Ambapour, directeur général de l'Institut national de la statistique (INS), pour leur excellent travail dans la mise en œuvre de cette enquête et de ce rapport. Enfin, le BIT tient à souligner le soutien apporté par la Fondation MasterCard qui permet à la recherche d'avancer, dans le cadre du projet Work4Youth.

1. Introduction et principales conclusions

1.1 Vue d'ensemble

La problématique de l'emploi s'est aujourd'hui imposée en première ligne des préoccupations des acteurs en charge des politiques publiques. Tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement économique, s'attellent à promouvoir l'emploi, notamment celui des jeunes, pour obvier à une remise en cause de l'ordre social.

Au Congo, cette préoccupation se pose avec acuité au regard du poids des jeunes dans sa population totale. En effet, 38,1 pour cent de la population congolaise est constituée de jeunes de 15 à 35 ans (Recensement général de la population et de l'habitation de 2007). Chaque année, de nombreux jeunes déscolarisés et/ou diplômés entrent sur le marché du travail. Afin d'absorber cette masse de jeunes en quête d'un emploi décent, l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi audacieuse et ambitieuse, dont l'objectif principal est la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion, s'impose.

Ainsi, l'Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA), élaborée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et mise en œuvre par l'Institut national de la statistique (INS) et la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE), est une source d'informations destinées à aider le gouvernement à améliorer les politiques et programmes pour l'emploi des jeunes, par une meilleure compréhension des caractéristiques et des déterminants du défi que pose l'emploi des jeunes, des possibilités et des aspirations de la jeunesse, leurs difficultés, leurs conditions de travail, etc.

Cette enquête est conduite auprès des ménages dont tous les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont interrogés. L'ETVA, mise en place au Congo en janvier 2015, peut servir d'outil pour suivre l'impact des politiques et programmes mis en place au niveau national. Ce rapport analytique est, par conséquent, destiné aux décideurs politiques et aux partenaires sociaux qui se préoccupent de la mise en œuvre de politiques et programmes relatifs à la jeunesse.

1.2 Structure du rapport

Après le premier chapitre destiné à l'introduction du rapport et aux principales conclusions, le deuxième présente une vue d'ensemble du marché du travail dans le pays ainsi que les objectifs et la méthodologie de l'enquête. Le troisième chapitre expose les principaux résultats de l'ETVA, avec des détails sur les caractéristiques des jeunes et les principaux enseignements concernant le marché du travail. Le quatrième chapitre énonce la classification des étapes de la transition de l'école vers la vie active et examine les caractéristiques qui conduisent à une meilleure intégration sur le marché du travail, en particulier par l'obtention d'un emploi stable et/ou satisfaisant. Ce chapitre traite également de la durée de la transition pour les jeunes femmes et hommes et retrace les différentes expériences qu'ils ont vécues sur le marché du travail ou en dehors, au cours de leur transition. Enfin, le cinquième chapitre se consacre de manière plus détaillée au cadre de référence national pour l'emploi des jeunes dans le pays et présente les implications politiques qui ont été tirées des analyses de l'enquête.

1.3 Principaux résultats

Le Congo figure parmi les pays africains ayant un fort taux de scolarisation. En effet, 97,5 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans ont déjà été à l'école. Les femmes sont relativement moins scolarisées par rapport aux hommes, avec des taux de scolarisation respectivement de 96,6 et 98,4 pour cent. Le taux de scolarisation est plus élevé en milieu urbain (98,4 pour cent) qu'en milieu rural (95,1 pour cent).

Malgré les acquis en matière d'éducation, 2,5 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans n'ont jamais été scolarisés. La non-scolarisation affecte plus les femmes (3,4 pour cent) que les hommes (1,6 pour cent). Elle est plus répandue dans le milieu rural (4,9 pour cent) que dans le milieu urbain (1,6 pour cent). Deux raisons principales sont à l'origine de la non-scolarisation des jeunes: «mes parents ne voulaient pas que je commence les études» (35,7 pour cent) et les «raisons économiques» (28,7 pour cent).

Même si le taux de scolarisation est élevé, les résultats de l'enquête montrent que 17,2 pour cent des jeunes qui ne sont plus dans le système éducatif n'ont pu atteindre aucun niveau d'éducation. L'enquête révèle aussi une prédominance des jeunes qui ont terminé leurs études dans l'enseignement général (71,5 pour cent) par rapport à l'enseignement technique et professionnel (11,3 pour cent). Actuellement, 46,5 pour cent des jeunes congolais vont à l'école; 64,5 pour cent de ces étudiants sont au secondaire de l'enseignement général et 12,3 pour cent suivent leurs études à l'université.

La majorité des jeunes au Congo sont des inactifs qui sont à l'école (40,0 pour cent), suivie par les jeunes qui sont en dehors du système éducatif et qui travaillent (27,1 pour cent), les inactifs non-étudiants (14 pour cent) et les chômeurs non-étudiants (12,3 pour cent). Les jeunes étudiants âgés de 15 à 29 ans combinent rarement l'école et le travail. Seulement 4,8 pour cent des jeunes sont étudiants travailleurs. Plus de la moitié de ces jeunes étudiants souhaiteraient travailler dans les professions intellectuelles et scientifiques et très peu d'entre eux aimeraient travailler dans le secteur agricole (0,7 pour cent).

Les résultats de l'ETVA 2015 montrent que, parmi les 417 720 jeunes en emploi, 53,1 pour cent travaillent en tant que travailleurs indépendants. Cette proportion est de 64,2 pour cent chez les femmes et 53,1 pour cent chez les hommes. Les salariés représentent 30,2 pour cent de l'ensemble des travailleurs. L'analyse selon le niveau d'instruction fait ressortir que 33,8 pour cent des jeunes employés ont un niveau secondaire général contre seulement 6,4 pour cent qui ont un niveau secondaire technique.

Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans au Congo s'établit à 30,5 pour cent sur l'ensemble du pays. Les jeunes vivant dans le milieu urbain sont davantage touchés par ce fléau. En effet, l'on observe une disparité du chômage des jeunes entre le milieu urbain (39,0 pour cent) et le milieu rural (11,7 pour cent). La prise en compte du niveau d'instruction met évidence que le taux de chômage des jeunes ayant un niveau secondaire technique (48,8 pour cent) est deux fois plus élevé que celui des jeunes ayant un niveau secondaire général (22,5 pour cent).

Par ailleurs, les résultats de l'enquête révèlent que le chômage des jeunes est de longue durée. On constate que 31,0 pour cent des jeunes au chômage sont à la quête d'un emploi depuis deux ans et plus. Cela concerne aussi bien les femmes (37,9 pour cent) que les hommes (24,4 pour cent). Le principal obstacle dans la recherche de l'emploi des jeunes demeure le manque de parrainage. Ainsi, la plupart d'entre eux (72,0 pour cent) ont recours à leurs familles et amis pour la recherche d'emploi. A peine 7,7 pour cent des jeunes sont inscrits dans une agence pour l'emploi. Bien qu'ils soient affectés par le chômage, certains jeunes qui sont

disponibles pour travailler refusent des emplois (14,3 pour cent). Le bas salaire et le travail insatisfaisant sont les raisons les plus évoquées. Toutefois, il sied de notifier que les jeunes chômeurs sont moins intéressés au secteur agricole (0,4 pour cent).

Parmi les jeunes travailleurs, 52,1 pour cent sont sous-qualifiés, 41,4 pour cent sont en adéquation avec leur niveau de formation et seulement 6,5 pour cent sont surqualifiés. Malgré le poids des emplois informels (89,0 pour cent) dans les emplois des jeunes et les emplois irréguliers (68,9 pour cent), bon nombre des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont satisfaits de leur emploi actuel. On dénombre 283 855 jeunes s'estimant satisfaits de leur emploi actuel, soit 68,0 pour cent de l'ensemble des travailleurs.

Très peu de jeunes de 15 à 29 ans au Congo ont transité vers un emploi stable et/ou satisfaisant (12,8 pour cent) en 2015. Cela peut être lié au grand nombre d'étudiants dans la population jeune qui vont être catégorisés comme en transition selon la définition utilisée. La proportion des jeunes ayant transité évolue en fonction de l'âge. En effet, la proportion des jeunes ayant transité est relativement plus faible chez les jeunes de 15 à 19 ans (3,3 pour cent) que chez les jeunes âgés de 25 à 29 ans (28,6 pour cent). Les jeunes ayant transité sont deux fois plus nombreux chez ceux ayant atteint le niveau professionnel post-secondaire que chez ceux des autres niveaux.

L'analyse de la situation des jeunes en transition montre qu'en milieu urbain 40,2 pour cent des jeunes en transition sont au chômage (chômage assoupli) contre 15,5 pour cent en milieu rural. Par ailleurs, les jeunes ayant un emploi indépendant non satisfaisant sont relativement plus nombreux (45,8 pour cent) en milieu rural que leurs homologues du milieu urbain (13,4 pour cent).

Pour plus de 41 pour cent des jeunes qui ont transité, leur emploi stable et/ou satisfaisant était la première expérience. Dix-huit pour cent des jeunes ont obtenu leur emploi stable et/ou satisfaisant après une période de stage. Près de 22 pour cent de ces jeunes étaient au chômage précédemment et 8,1 pour cent au total travaillaient dans des emplois indépendants. Cependant 9,3 pour cent des jeunes ont pu obtenir un emploi stable et/ou satisfaisant après une période d'inactivité.

Les résultats montrent que, à partir du moment où les jeunes se rendent sur le marché du travail après leurs études, ils ont besoin de presque un an avant d'obtenir leur premier emploi. Lorsqu'on examine de plus près la durée de la transition, les résultats révèlent que les jeunes attendent en moyenne 26,5 mois avant d'obtenir leur premier emploi stable et/ou satisfaisant. Cependant, les jeunes pour lesquels la transition n'est pas faite directement (c'est-à-dire que leur premier emploi n'était pas stable et/ou satisfaisant), 31,9 mois passent avant qu'ils trouvent un emploi stable et/ou satisfaisant. La prise en compte du sexe fait apparaître des différences nettes entre hommes et femmes et on voit que la transition des jeunes femmes dure plus longtemps que celle des hommes.

2. Vue d'ensemble du marché du travail et de la méthodologie de l'enquête

2.1 Contexte politique et socio-économique du Congo

2.1.1 Généralités

La République du Congo est située en plein cœur de l'Afrique centrale, limitée au nord par la République centrafricaine et le Cameroun, au sud par l'Angola (enclave du Cabinda), à l'est par la République démocratique du Congo, le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, et à l'ouest par le Gabon et l'océan Atlantique. Le Congo couvre une superficie de 342 000 kilomètres carrés. Sur le plan administratif, le Congo compte 12 départements (Kouilou, Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette-Ouest, Sangha, Likouala, Brazzaville et Pointe-Noire), 6 communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso), 23 arrondissements, 52 communautés urbaines et 93 sous-préfectures.

Le Congo est couvert par deux types de végétation: la forêt et la savane. La forêt occupe plus de la moitié du territoire (60 pour cent). Il s'agit de la grande forêt du nord, de la forêt du Mayombe et du massif du Chaillu. La savane s'étend de la vallée du Niari au plateau central. Il existe quatre formes de savane: la savane herbeuse, la savane arbustive, la savane arborée et la savane boisée. Pour ce qui est du relief congolais, il est constitué de plaines, de plateaux et de montagnes. Le Congo possède un climat tropical humide au sud, un climat équatorial au nord et un climat intermédiaire qui se situe entre ces deux types de climat. La langue officielle du Congo est le français; le kituba et le lingala sont les deux langues nationales. Selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation de 2007, la population congolaise était estimée à 3 697 490 habitants, dont 1 821 357 hommes (soit 49,3 pour cent) et 1 876 133 femmes (soit 50,7 pour cent). Comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la population congolaise se caractérisait par une part importante de jeunes de moins de 18 ans (44,9 pour cent), et celle âgée de 15 à 29 ans représentait 29,0 pour cent de la population totale, soit 1 069 262 individus, en 2007.

Selon la même source, plus de la moitié de la population congolaise vivait en milieu urbain (61,8 pour cent) en 2007, et était plus concentrée dans les deux grandes agglomérations (Brazzaville et Pointe-Noire) qui comptaient à elles seules 56,4 pour cent de la population totale et 91,4 pour cent de la population urbaine. Durant la période intercensitaire 1984-2007, le taux d'accroissement annuel moyen de la population congolaise a été de 3,0 pour cent. Si ce rythme de croissance est maintenu, la population congolaise doublera en 23,4 ans.

2.1.2 Contexte politique

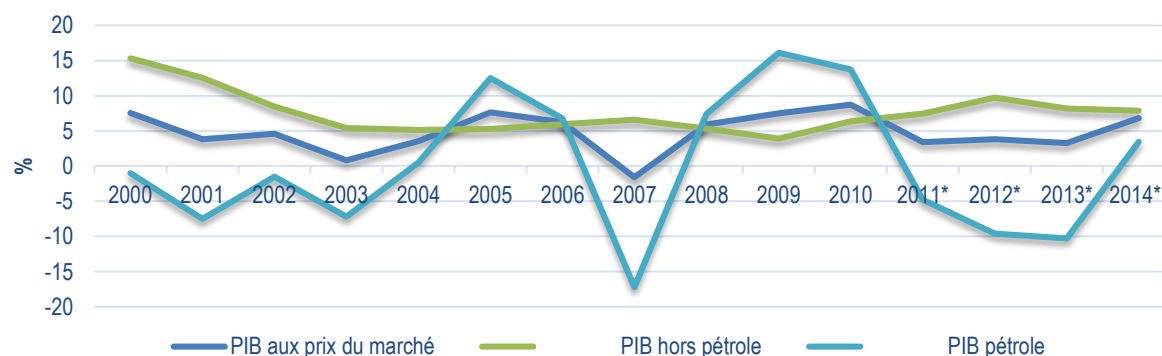
Après les périodes troubles de la décennie 90, le Congo a bénéficié d'un contexte politique relativement stable au cours de ces quinze dernières années. L'organisation pacifique des scrutins successifs constitue une bonne illustration de la consolidation de la stabilité politique qui se reflète dans l'évolution des indicateurs de gouvernance politique du pays. Le dernier scrutin référendaire du 25 octobre 2015 a doté le pays d'une nouvelle constitution, promulguée le 6 novembre 2015.

2.1.3 Contexte économique

Le Congo fait partie des pays du continent africain qui disposent de potentielles ressources naturelles. Son économie, peu diversifiée, est basée sur deux principaux produits: le pétrole et le bois. Ces deux produits constituent les principales ressources du budget de l'Etat. Au cours de la dernière décennie, l'activité économique au Congo a connu une croissance remarquable. Selon l'Institut national de la statistique (INS), la croissance économique a été évaluée, en moyenne annuelle, à 5,2 pour cent de 2005 à 2014. Ce niveau de croissance est en grande partie dû au développement du secteur non pétrolier. En effet, au cours de la dernière décennie, la croissance de la part du secteur pétrolier dans le PIB s'est établie à 1,8 pour cent en moyenne annuelle contre 6,2 pour cent pour celle du PIB hors pétrole.

Jusqu'en 2012, l'économie enregistre un rythme de croissance positif grâce à la bonne tenue du secteur pétrolier, au dynamisme des filières du bois (avant la crise de 2008), du bâtiment et travaux publics, des télécommunications et des autres services, notamment financiers. Cependant, cette croissance reste tributaire de l'évolution de la production et du prix du pétrole. En effet, le poids du secteur pétrolier est toujours prépondérant car ce secteur représente près de 60,0 pour cent du PIB et 85,0 pour cent des recettes budgétaires de l'Etat. Le ralentissement de la croissance du PIB (3,4 pour cent) en 2013 et la détérioration des cours du baril de pétrole en 2014 pourraient présager des perspectives défavorables pour l'économie congolaise, soulignant non seulement le caractère épuisable de la ressource pétrolière, mais surtout la vulnérabilité du secteur pétrolier aux chocs extérieurs, d'où la nécessité impérieuse d'explorer les voies et moyens propres à favoriser la diversification des sources de croissance de son économie. Dans cette logique, le Plan national de développement: Congo 2012-2016 (PND/DSCERP_2012-2016) entend reposer cette diversification économique sur des secteurs de production hors pétrole et porteurs de croissance que sont l'agriculture et la foresterie.

Graphique 2.1 Evolution en % du PIB réel de la République du Congo au cours de la période 2000-2014



Source: Institut national de la statistique.

(*) Estimation, (**) Projection

La décomposition sectorielle du PIB montre que celui-ci est resté depuis ces trois dernières années dominé par le secteur tertiaire. Pour ce qui est de l'année 2014, le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 46,9 pour cent au PIB, suivi du secteur primaire (34,1 pour cent), puis du secondaire (15,3 pour cent).

S'agissant du taux d'inflation, au cours de la période 2000-2014, celui-ci est passé de -0,3 pour cent en 2000 à 0,9 pour cent en 2014. L'analyse faite de ce taux d'inflation, suivant le critère de la surveillance multilatérale au sein de la Communauté économique et monétaire de

l'Afrique centrale (CEMAC)², a révélé que, en quinze ans, le taux d'inflation a été supérieur à 3 pour cent à sept reprises.

Quant à la balance commerciale, elle est restée excédentaire durant la période 2000-2012, passant de 1 460,6 milliards de FCFA à 2 572,8 milliards de FCFA, soit une hausse de 76,1 pour cent. Toutefois, la plus grande valeur des exportations nettes a été enregistrée en 2011, s'élevant à 2 989,9 milliards de FCFA.

Tableau 2.1 Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importations de biens (Mrd FCFA)	685,5	1 052,5	1 213,4	1 367,1	1 371,5	2 012,3	2 474,2	2 815,4	–	–
Taux de croissance du PIB réel (%)	7,6	6,2	-1,6	5,9	7,5	8,7	3,4	3,8	3,3	6,8
Balance commerciale (Mrd FCFA)	1 817,2	2 125,3	1 487,2	2 360,6	1 535,8	2 622,7	2 989,9	2 572,8	–	–
Inflation	2,5	4,7	2,5	5,3	3,9	0,4	2,2	5,0	4,6	0,9

– = pas disponible.

Source: Institut national de la statistique.

2.1.4 Contexte social

Selon le rapport mondial sur le développement humain de l'année 2014, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Indice de développement humain du Congo est de 0,564. Ce niveau d'indice le classe en 140^e position sur 187 pays, position qu'il occupe depuis 2012, au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,502), mais en dessous des pays de la même zone disposant des mêmes ressources (Gabon).

Concernant la pauvreté, d'après les résultats de la dernière Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM 2011), elle a reculé de 4 points entre 2005 et 2011 et se situe à 46,5 pour cent. Cette pauvreté est plus accentuée en milieu rural (74,8 pour cent) que dans les milieux semi-urbain (57,8 pour cent) et urbain (Brazzaville: 29,4 pour cent; Pointe-Noire: 25,5 pour cent; autres communes: 55 pour cent). La même enquête a révélé que le taux d'alphabétisation au Congo est de 80,4 pour cent. Il est de 80,9 pour cent en milieu urbain et de 65,4 pour cent en milieu rural. Il est à noter que dans les deux principales communes (Brazzaville et Pointe-Noire) les taux d'alphabétisation s'élèvent respectivement à 91,1 et 90,4 pour cent contre 80,7 pour cent pour les quatre autres communes prises ensemble.

2.2 Le marché du travail au Congo

2.2.1 Les tendances générales

Au Congo, selon l'Enquête congolaise auprès des ménages (Questionnaire des indicateurs de base du bien-être – QUIBB 2011), la population congolaise est estimée à 4 085 422 habitants. La population active au sens de la présente enquête regroupe la population ayant un emploi (actif occupé) et les chômeurs. Elle est estimée à 1 562 555 personnes. Sur l'ensemble de cette population active, les actifs occupés représentent 93,1 pour cent et les chômeurs

² Critère dont la norme retenue est celle d'un taux d'inflation annuel moyen inférieur ou égal à 3 pour cent.

6,9 pour cent. L'effectif de la population active est de 975 907 personnes en milieu urbain (62,5 pour cent) et de 586 648 personnes en milieu rural (37,5 pour cent).

Dans l'ensemble, les résultats de l'ECOM 2011 montrent que le taux d'activité est de 63,2 pour cent. Il est plus élevé en milieu rural (77,4 pour cent) qu'en milieu urbain (55,5 pour cent). Brazzaville et Pointe-Noire ont relativement le même taux d'activité, respectivement 55,2 et 55,8 pour cent. Les résultats de l'ECOM 2011 indiquent que 79,4 pour cent des chômeurs sont à la recherche d'un premier emploi, et 20,6 pour cent ont perdu leur emploi précédent. Quel que soit le sexe, la tranche d'âge de 15 à 29 ans est la plus concernée par la recherche d'un premier emploi (88,7 pour cent). La tranche d'âge de 50 à 64 ans regroupe les chômeurs en quête d'un nouvel emploi (83,3 pour cent chez les hommes et 51,5 pour cent chez les femmes).

Le phénomène du chômage au Congo est devenu presque endémique, voire inquiétant à partir des années 80. Il est à la fois structurel et conjoncturel. Il concerne principalement le milieu urbain et touche en majorité les jeunes de 15 à 29 ans. En effet, selon les résultats de l'Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC) en 2009, les jeunes de 15 à 29 ans sont plus touchés par le chômage que les personnes âgées de 50 ans ou plus (respectivement 25,0 pour cent contre 5,4 pour cent); les personnes âgées de 30 à 49 ans occupent une position intermédiaire (12,7 pour cent). Les jeunes femmes sont plus affectées que les jeunes hommes, mais dans les âges avancés (50 ans et plus) le chômage affecte autant les hommes que les femmes. A Pointe-Noire le chômage touche autant les 50 ans et plus que les 30 à 49 ans (respectivement 9,3 et 9,1 pour cent). Ces résultats traduisent les difficultés d'accès à l'emploi de plus en plus énormes des vieilles générations aux plus jeunes. En effet, la libéralisation de l'activité économique et les différents programmes d'ajustement structurel entrepris à partir du milieu des années 1980 ont entraîné le ralentissement sinon la faillite de beaucoup d'entreprises publiques et parapubliques, jadis principales pourvoyeuses d'emplois, avec pour corollaire l'arrêt des recrutements dans le secteur public pendant près de deux décennies.

Depuis l'an 2000, une tendance positive à la création d'emplois se dessine, ramenant le taux de chômage de 19,4 pour cent en 2005 (ECOM 2005) à près de 16,1 pour cent en 2009 (rapport Banque mondiale 2009). Ce taux qui demeurait encore élevé s'est nettement amélioré ces dernières années et est estimé à 6,9 pour cent en 2011. Selon le milieu de résidence, il est à 10 pour cent en milieu urbain et 1,7 pour cent en milieu rural.

Dans l'ensemble, les salariés sous-employés³ représentent 16,5 pour cent en 2011. En milieu rural, ils totalisent 5,2 pour cent, alors qu'en milieu urbain ils sont 30,5 pour cent. A Brazzaville, la population salariée sous-employée représente 36,3 pour cent et, à Pointe-Noire, elle est de 29,3 pour cent. Selon le sexe, les hommes totalisent 27,0 pour cent des sous-employés tandis que les femmes ne représentent que 8,4 pour cent.

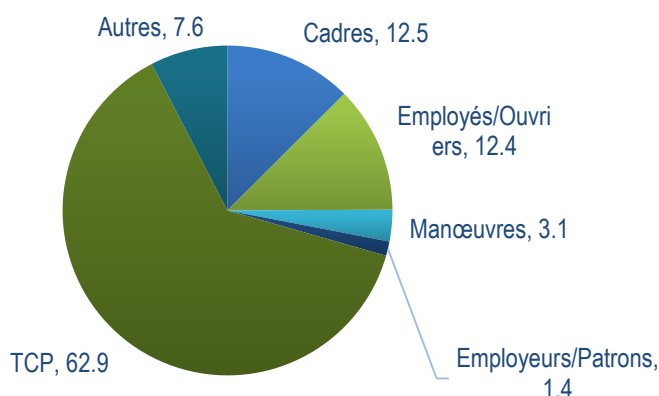
2.2.2 La structure du marché du travail

Selon ECOM 2011 (graphique 2.2), dans l'ensemble, les travailleurs pour compte propre (TCP) constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentative de tous les actifs

³ Selon l'OIT, le sous-emploi caractérise une situation où le travailleur n'atteint pas le «plein emploi». En d'autres termes, il s'agit d'une sous-utilisation de la capacité productive de la population employée qui traduit la défaillance du marché du travail. Au sens de l'ECOM, le sous-emploi est une situation dans laquelle se retrouvent les personnes qui, involontairement, travaillent moins de trente-cinq heures par semaine.

occupés avec 62,9 pour cent. Ils sont suivis des cadres (12,5 pour cent) et des employés/ouvriers (12,4 pour cent). Les employeurs ou patrons ne représentent que 1,4 pour cent des actifs occupés.

Graphique 2.2 Catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés (%)



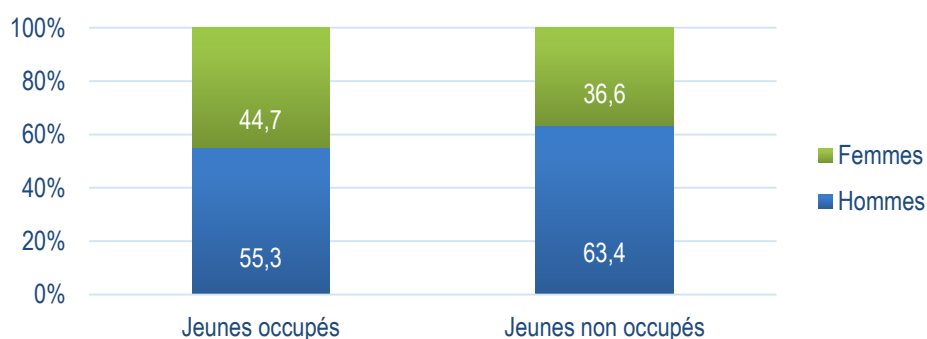
Source: INS, rapport QUIBB 2011.

Selon la branche d'activité, il en ressort que le plus grand nombre de travailleurs évoluent dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture avec 37,8 pour cent, suivie du commerce avec 23,1 pour cent. Les mines et carrières constituent la branche d'activité qui occupe le moins d'actifs avec seulement 0,9 pour cent.

2.2.3 Les jeunes dans la population active au Congo

Selon le Recensement général de la population et de l'habitation de 2007 (RGPH-07), la population active des jeunes âgés de 15 à 29 ans est de 512 312 personnes (soit 47,9 pour cent) dont 290 735 hommes (56,7 pour cent) et 221 577 femmes (43,3 pour cent). Les actifs occupés représentent 420 570 individus, soit 82,1 pour cent, les actifs non occupés (chômeurs) totalisent 17,9 pour cent. De plus, le RGPH-07 a décelé que la population des jeunes occupés comptait plus d'hommes (232 585 individus, soit 55,3 pour cent) que de femmes (187 985 individus, soit 44,7 pour cent). Ce constat reste valable dans la population des jeunes non occupés où les hommes (58 150 individus, soit 63,4 pour cent) sont plus représentés que les femmes (33 592 individus, soit 36,6 pour cent).

Graphique 2.3 Répartition des jeunes âgés de 15 à 29 ans selon la catégorie d'actifs



Source: INS, RGPH-07 volume 2.

2.3 Objectifs de l'enquête et méthodologie

Le continent africain en général, et l'Afrique subsaharienne en particulier, est caractérisé par une déficience des statistiques relatives au marché du travail. Cette insuffisance s'explique par le manque d'investigations spécifiques sur ledit marché. La République du Congo n'obvie pas à cette situation, elle qui n'a organisé sa première enquête sur l'emploi et le secteur informel qu'en 2009, enquête dont le champ géographique ne s'était limité qu'aux deux grandes villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire)⁴. Toutefois, il paraît essentiel de souligner que les résultats émanant de cette enquête ne permettent pas de comprendre, par exemple, pourquoi la transition de l'école vers la vie active est un processus long et difficile.

Pour essayer d'apporter des éléments pertinents de réponse à ce hiatus, l'OIT a élaboré un cadre permettant de comprendre la transition vers la vie active, à partir d'enquêtes auprès des jeunes congolais âgés de 15 à 29 ans (voir encadré 1).

Encadré 1. Définition de la jeunesse

Dans le cadre du projet «Work4Youth» de l'OIT, la jeunesse correspond à toutes les personnes âgées de 15 à 29 ans. La norme de 15 à 24 ans a été étendue à 29 ans, sachant que certains jeunes restent dans le système éducatif pendant une longue période et n'ont donc pas encore entamé leur transition à 24 ans.

Au Congo, la jeunesse est définie dans la loi n° 09-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse comme «l'ensemble des citoyens dont l'âge est compris entre 0 et 35 ans révolus».

L'enquête, à laquelle le Congo n'a participé qu'à la deuxième série d'enquêtes ETVA, a été réalisée dans le cadre du partenariat «Work4Youth». Elle vise à renforcer la production de l'information sur le marché du travail spécifique à la jeunesse et à travailler avec les institutions concernées sur l'interprétation des données, y compris sur la transition vers la vie active, dans le but de concevoir ou de faire le suivi de politiques d'emploi sur la jeunesse (voir encadré 2).

Les ETVA ont quatre principaux objectifs:

1. détecter les caractéristiques individuelles des jeunes qui déterminent les désavantages sur le marché du travail;
2. contribuer à l'élaboration de mesures politiques visant à prévenir l'apparition de facteurs de risque, ainsi que des mesures visant à corriger celles qui ont des effets négatifs sur la transition vers le travail décent;
3. identifier les caractéristiques du travail des jeunes au niveau de la demande, ce qui contribue à déterminer les décalages sur lesquels les interventions politiques vont porter;
4. servir, dans les pays où le système d'information sur le marché du travail n'est pas développé, d'instrument pour générer des données fiables pour l'élaboration de politiques et de suivi des progrès vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement. Dans les pays dotés d'un système d'information sur le marché du travail raisonnablement développé, les enquêtes permettent de faire la lumière sur les zones qui ne sont habituellement pas saisies par les enquêtes auprès des jeunes ou des ménages, comme les conditions de travail, les salaires et les revenus, l'engagement occasionnel

⁴ Voir le «Rapport de l'Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo: Phase 1», novembre 2011.

dans l'économie, l'accès aux produits financiers et les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur entreprise. Enfin, elles fournissent aux gouvernements, aux partenaires sociaux et à la communauté des bailleurs de fonds des informations, dans le domaine de l'emploi des jeunes, qui requièrent une attention particulière.

Encadré 2. «Work4Youth»: un projet de l'OIT en partenariat avec la Fondation MasterCard

Le projet Work4Youth (W4Y) est un partenariat entre le Programme sur l'emploi des jeunes de l'OIT et la Fondation MasterCard. Le projet dispose d'un budget de 14,6 millions de dollars des Etats-Unis pour une durée de cinq ans, jusqu'au milieu de l'année 2016. Son objectif est de «promouvoir des possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et femmes à travers le savoir et l'action». L'objectif immédiat de ce partenariat est de produire plus et de meilleures informations sur le marché du travail spécifique aux jeunes dans les pays en développement, en se concentrant en particulier sur les chemins de transition de l'école vers la vie active.

L'hypothèse est que les gouvernements et les partenaires sociaux des pays cibles du projet seront mieux préparés à concevoir des politiques et des initiatives efficaces une fois qu'ils auront une connaissance détaillée sur:

- ce que les jeunes attendent en termes de chemins de transition et de qualité du travail;
- ce que les employeurs attendent des jeunes candidats;
- quels problèmes empêchent les deux parties – l'offre et la demande – de mieux se compléter; et
- quels politiques et programmes peuvent avoir un impact réel.

Les pays cibles du projet «Work4Youth» sont:

Asie et Pacifique: Bangladesh, Cambodge, Népal, Samoa et Viet Nam

Europe de l'Est et Asie centrale: Arménie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Kirghizistan, République de Moldova, Monténégro, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine

Amérique latine et Caraïbes: Brésil, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Jamaïque et Pérou

Moyen-Orient et Afrique du Nord: Egypte, Jordanie, Liban, Territoire palestinien occupé et Tunisie

Afrique subsaharienne: Bénin, République du Congo, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Togo et Zambie

Le cadre analytique associé à l'ETVA permet à l'utilisateur d'évaluer d'abord les caractéristiques des jeunes qui sont encore à l'école, salariés ou indépendants, au chômage ou hors du monde du travail pour des raisons autres que les études à plein temps. Les résultats de l'enquête sont ensuite utilisés pour estimer:

- le nombre de jeunes qui ont achevé leur transition vers un emploi stable ou satisfaisant;
- ceux qui sont encore en transition;
- le nombre de jeunes qui n'ont pas encore fait leur transition soit parce qu'ils restent à l'école, soit parce qu'ils sont en dehors du marché du travail sans aucune intention de travailler dans un avenir proche.

L'analyse permettra d'examiner en particulier les trajectoires des transitions. L'élaboration du rapport d'analyse des résultats émanant de l'enquête ETVA a été assurée par la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE), relevant du ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi (METPFQE), avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique. Quant à la phase de terrain, celle-ci a commencé en mai et a été clôturée en juin 2015. La qualité des données de ladite enquête a été approuvée par l'OIT en août de la même année. Le présent

rapport sera utilisé pour influencer sur l'élaboration des politiques et programmes du pays en relation avec les problématiques d'emploi des jeunes⁵.

3. Caractéristiques des jeunes

3.1 Caractéristiques individuelles des jeunes

Selon les résultats de l'ETVA 2015⁶, la République du Congo compte en 2015 1 308 219 jeunes âgés de 15 à 29 ans. Parmi eux, on dénombre 640 550 jeunes hommes (49,0 pour cent) et 667 669 jeunes femmes (51,0 pour cent).

La ventilation de ces jeunes selon le groupe d'âge rappelle la place importante qu'occupe la jeunesse dans la pyramide des âges en République du Congo. En effet, 40 pour cent des jeunes de 15 à 29 ans ont moins de 20 ans comme le montre le tableau 3.1. Ce pourcentage est de 40,2 pour cent chez les jeunes hommes et de 39,8 pour cent chez les jeunes femmes.

Tableau 3.1 Caractéristiques sociodémographiques des jeunes

Caractéristiques	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<i>Groupe d'âge</i>						
15-19	523 270	40,0	257 781	40,2	265 489	39,8
20-24	405 782	31,0	191 232	29,9	214 550	32,1
25-29	379 167	29,0	191 537	29,9	187 630	28,1
<i>Milieu de résidence</i>						
Urbain	952 962	72,8	467 456	73,0	485 506	72,7
Rural	355 257	27,2	173 094	27,0	182 163	27,3
<i>Statut matrimonial</i>						
Célibataire/Jamais marié(e)	1 022 430	78,2	553 274	86,4	469 156	70,3
Marié(e)/Union libre	262 765	20,1	82 132	12,8	180 633	27,1
Séparé(e)/Divorcé(e)	22 777	1,7	4 897	0,8	17 880	2,7
Veuf(ve)	247	0,0	247	0,0	0	0,0
Ensemble	1 308 219	100	640 550	100	667 669	100

La plupart des jeunes résident en milieu urbain. En effet, la ventilation de ces jeunes selon le milieu de résidence révèle que 952 962 d'entre eux vivent en milieu urbain, soit 72,8 pour cent de l'ensemble des jeunes. Plus de deux tiers (78,2 pour cent) des jeunes sont des célibataires. Ces derniers sont relativement plus représentés au niveau de la population masculine (86,4 pour cent) que dans la population féminine (70,3 pour cent). Les jeunes femmes ont deux fois plus de chance d'être mariées par rapport aux jeunes hommes (respectivement 27,1 et 12,8 pour cent).

⁵ Les rapports et les microdonnées du projet W4Y sont disponibles sur la page web du projet W4Y: www.ilo.org/w4y.

⁶ L'échantillonnage de l'enquête se trouve dans l'annexe 2.

3.2 Caractéristiques familiales des jeunes

L'examen des caractéristiques familiales des jeunes montre que trois sur dix d'entre eux proviennent soit de ménages pauvres (24,5 pour cent) soit de ménages très pauvres (10,5 pour cent), 16,8 pour cent appartiennent à des ménages aisés et plutôt aisés, les 48,2 pour cent restants vivant dans les ménages se situant dans la moyenne nationale.

Tableau 3.2 Répartition des jeunes par situation financière générale du ménage selon le milieu de résidence (%)

Situation financière générale du ménage	Urbain	Rural	Ensemble
Aisée	3,0	4,2	3,3
Plutôt aisée	13,3	14,2	13,5
Dans la moyenne nationale	48,7	46,8	48,2
Plutôt difficile	24,9	23,3	24,5
Difficile	10,1	11,5	10,5
Total	100	100	100

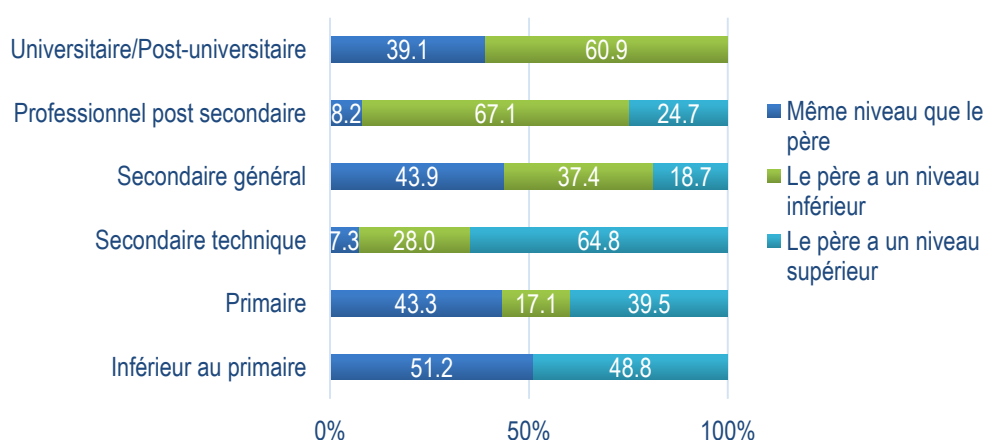
Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

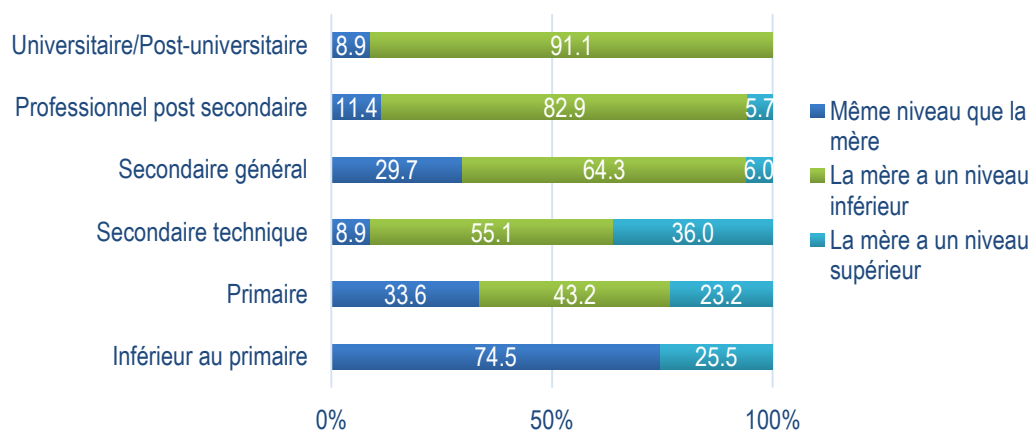
La mise en rapport du niveau d'instruction des jeunes avec celui de leurs parents révèle les tendances suivantes: pour les jeunes ayant atteint le niveau universitaire et post-universitaire, un peu plus de six jeunes sur dix (60,9 pour cent) ont un niveau plus élevé que leurs pères. Ce rapport est de 91,1 pour cent lorsqu'on compare leur niveau à celui de leurs mères.

Au niveau du secondaire général, la part des jeunes ayant atteint un niveau d'instruction plus élevé que celui de leurs pères est de 37,4 pour cent. Ce taux passe à 64,3 pour cent en le comparant à celui de leurs mères. Pour ce qui est du secondaire technique, 64,8 pour cent des jeunes ont un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs pères. Cependant, plus de la moitié (55,1 pour cent) des jeunes ont un niveau supérieur à celui de leurs mères.

Près de la moitié des jeunes (48,8 pour cent) qui ont un niveau inférieur au primaire ont un père qui a terminé ses études à un niveau supérieur. Ceci est pareil pour les jeunes qui ont atteint le niveau primaire; 39,5 pour cent des jeunes ont un niveau d'éducation inférieur à celui de leur père. Ces statistiques sont inquiétantes au niveau du progrès de l'éducation dans le pays: une partie de la jeunesse n'a pas été autorisée à se former dans la même mesure que la génération précédente.

Graphique 3.1 Niveau d'instruction comparé entre les parents et les enfants (%)



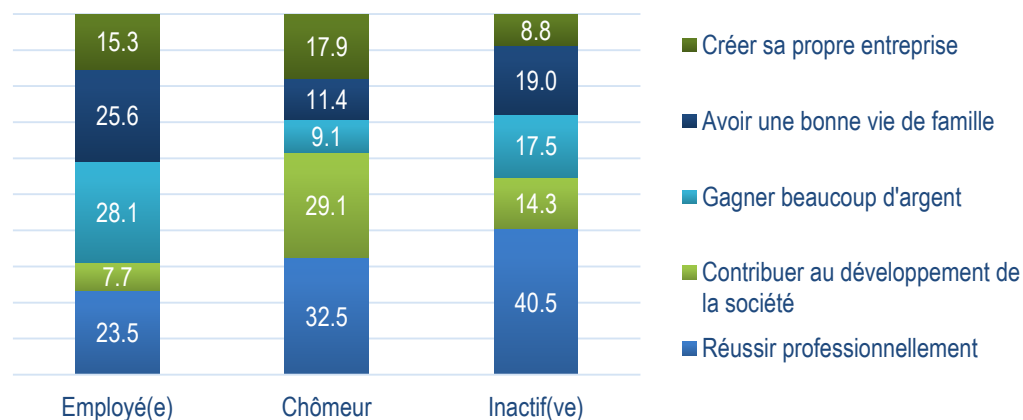


Note: On exclut les personnes qui ne connaissent pas le niveau d'instruction de leurs parents.

3.3 Aspirations dans la vie

L'examen des aspirations dans la vie des jeunes selon leur statut d'occupation (graphique 3.2) indique que les jeunes employés souhaitent exercer pour un gain élevé (28,1 pour cent) et avoir une bonne vie de famille (25,6 pour cent). Seulement 7,7 pour cent d'entre eux veulent contribuer au développement de la société. Par contre, les chômeurs sont plus préoccupés par la réussite professionnelle (32,5 pour cent) et la contribution au développement de la société (29,1 pour cent). Le gain élevé n'est pas la préoccupation majeure des chômeurs (9,1 pour cent). S'agissant des inactifs, la réussite professionnelle constitue le principal objectif visé (40,5 pour cent). Par ailleurs, on observe un faible esprit d'entrepreneuriat chez les inactifs. En effet, seulement 8,8 pour cent des jeunes inactifs désirent créer une entreprise.

Graphique 3.2 Répartition des jeunes selon le statut d'occupation et l'aspiration dans la vie (%)



3.4 Niveau d'instruction

3.4.1 Accès à l'école

Un peu plus de la moitié des jeunes ne sont plus dans le système éducatif (53,5 pour cent). Cependant 48,6 pour cent des jeunes hommes et 44,6 pour cent des jeunes femmes au

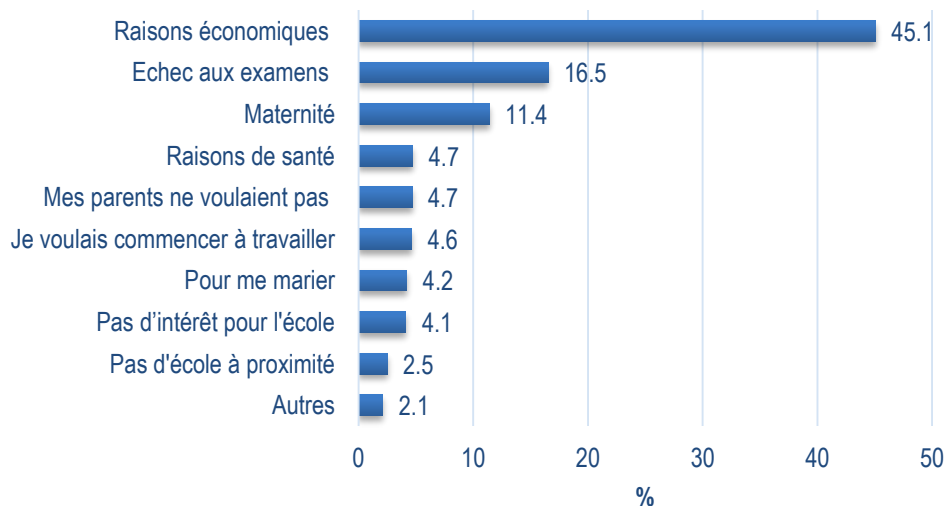
Congo sont toujours à l'école. Un sur trois jeunes est sorti du système éducatif sans achever son cycle. Le taux de décrochage scolaire est plus élevé dans le milieu rural (45,4 pour cent) que dans le milieu urbain (30,2 pour cent).

Tableau 3.3 Jeunes dans le système éducatif (%)

Statut dans l'éducation	Ensemble	Hommes	Femmes	Urbain	Rural
N'a jamais été à l'école	2,5	1,6	3,4	1,6	4,9
N'a pas achevé son cycle	34,3	33,0	35,6	30,2	45,4
Actuellement à l'école	46,5	48,6	44,6	49,3	39,0
Terminé ses études	16,7	16,8	16,5	18,9	10,7

Dans l'ensemble, parmi les principales raisons de décrochage avancées, figurent les raisons économiques (45,1 pour cent), l'échec aux examens (16,5 pour cent) et la maternité (11,4 pour cent).

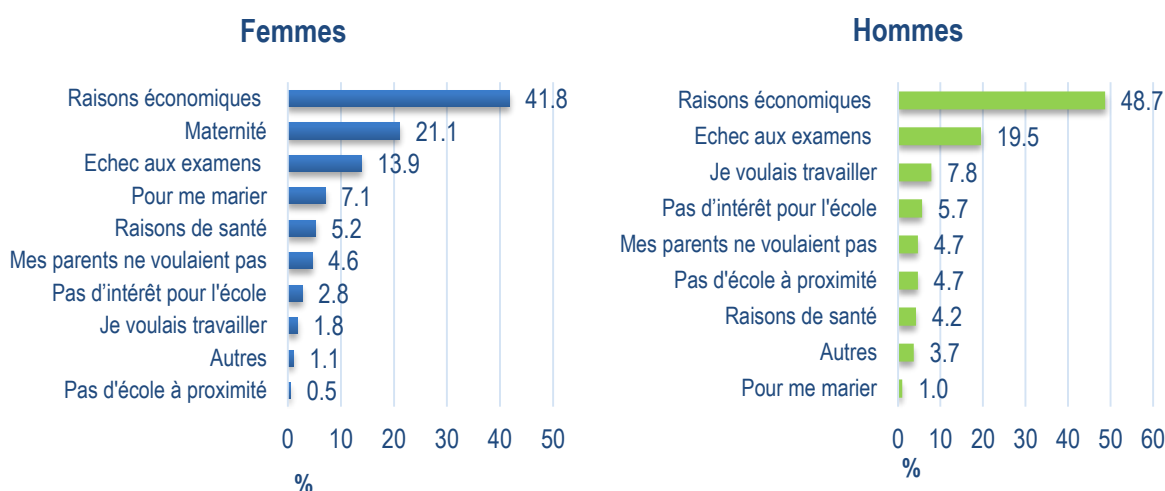
Graphique 3.3 Répartition des jeunes en décrochage scolaire selon les raisons



La raison économique reste la cause de décrochage scolaire la plus évoquée quel que soit le sexe. Il sied de signaler que 21,1 pour cent des femmes abandonnent les études pour des raisons de maternité. Par contre, 19,5 pour cent des hommes abandonnent les études pour des raisons d'échecs aux examens.

Quand on s'intéresse aux raisons du décrochage scolaire selon le milieu de résidence, les résultats de l'ETVA montrent que, dans le milieu rural, l'échec aux examens, le manque d'école à proximité ou les raisons purement familiales comme la maternité, le mariage ou le manque de volonté des parents pour que leurs enfants continuent l'école étaient des raisons plus importantes que des raisons économiques citées par plus de la moitié des personnes qui vivent dans le milieu urbain.

Graphique 3.4 Répartition des jeunes femmes et jeunes hommes en décrochage scolaire selon les raisons



3.4.2 Niveau d'instruction des jeunes déscolarisés

L'analyse du niveau d'instruction des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont plus dans le système éducatif révèle que 33,4 pour cent ont atteint le niveau primaire, 30,8 pour cent le niveau secondaire général, et seulement 3,7 pour cent des jeunes ont atteint le niveau professionnel post-secondaire et 7,3 pour cent ont complété leur niveau universitaire.

Tableau 3.4 Répartition des jeunes déscolarisés

Niveau d'instruction	Ensemble		Hommes		Femmes		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Inférieur au primaire	120 436	17,2	56 024	17,0	64 412	17,4	59 102	12,2	61 334	28,3
Primaire	233 623	33,4	101 204	30,7	132 419	35,8	152 636	31,6	80 987	37,4
Secondaire technique	52 922	7,6	27 702	8,4	25 220	6,8	49 814	10,3	3 108	1,4
Secondaire général	215 218	30,8	105 980	32,2	109 238	29,5	149 651	31,0	65 567	30,3
Professionnel post-secondaire	26 146	3,7	11 425	3,5	14 721	4,0	23 960	5,0	2 186	1,0
Universitaire/Post-universitaire	50 752	7,3	26 925	8,2	23 827	6,4	47 317	9,8	3 435	1,6
Ensemble	699 097	100	329 260	100	369 837	100	482 480	100	216 617	100

La répartition selon le sexe montre qu'une part importante des hommes a atteint le niveau secondaire général (32,2 pour cent) contre une minorité au niveau professionnel post-secondaire (3,5 pour cent). La plupart des femmes ont atteint le niveau primaire (35,8 pour cent), mais une faible proportion d'entre elles (4,0 pour cent) a atteint le niveau professionnel post-secondaire. En général, le niveau d'éducation des hommes est plus élevé que le niveau d'éducation des femmes avec 8,2 pour cent des hommes qui ont complété leur université contre 6,4 pour cent des femmes.

S'agissant du milieu de résidence, on observe qu'en milieu rural 37,4 pour cent des jeunes ont le niveau primaire. Seulement 1,0 pour cent d'entre eux ont le niveau professionnel post-secondaire. Ces mêmes tendances sont observées en milieu urbain où 31,6 pour cent des jeunes ont atteint le niveau primaire et 5,0 pour cent le niveau professionnel post-secondaire.

Globalement, le niveau d'éducation des jeunes qui résident dans le milieu urbain est plus élevé que celui des jeunes qui vivent dans le milieu rural.

La situation financière des ménages exerce une influence considérable sur la réussite scolaire des jeunes âgés de 15 à 29 ans. En effet, très peu de ces jeunes issus des ménages ayant une situation financière difficile atteignent le niveau universitaire. On en dénombre seulement moins de 1 pour cent contre 16,7 pour cent des jeunes issus des ménages à situation financière aisée pour le même niveau. Il sied de souligner que la majorité des jeunes vivant dans les ménages à situation financière difficile mettent fin à leurs études soit au niveau primaire (42,6 pour cent), soit avant le niveau primaire (26,9 pour cent), alors que ceux des ménages aisés représentent 24,2 et 14,3 pour cent respectivement pour le niveau primaire et pour le niveau inférieur au primaire.

Tableau 3.5 Niveau d'instruction des jeunes selon la situation financière des ménages

Niveau d'instruction des jeunes	Aisée		Plutôt aisée		Dans la moyenne nationale		Plutôt difficile		Difficile	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Inférieur au primaire	2 862	14,3	9 375	12,7	41 664	14,2	41 810	19,0	24 725	26,9
Primaire	4 865	24,2	18 681	25,4	90 787	30,9	80 234	36,5	39 056	42,6
Secondaire technique	1 735	8,6	4 958	6,7	25 768	8,8	16 956	7,7	3 505	3,8
Secondaire général	6 728	33,5	27 940	38,0	96 530	32,8	64 063	29,2	19 957	21,7
Professionnel post-secondaire	523	2,6	2 979	4,0	12 498	4,2	6 228	2,8	3 918	4,3
Universitaire/Post-universitaire	3 361	16,7	9 675	13,1	26 737	9,1	10 352	4,7	627	0,7
Ensemble	20 074	100	73 608	100	294 276	100	219 643	100	91 788	100

Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

3.4.3 Etudiants actuels

Les résultats de l'ETVA Congo montrent que 608 830 jeunes, soit 46,5 pour cent, sont encore à l'école. Parmi eux, 64,5 pour cent sont au secondaire de l'enseignement général. La tendance s'observe quel que soit le sexe. Cependant, près de 16 pour cent des jeunes qui vivent dans les milieux urbains vont à l'université à la date de cette enquête alors que ce taux est inférieur à 1 pour cent dans les milieux ruraux. Les jeunes dans les milieux ruraux sont plus observés dans le niveau secondaire général.

Tableau 3.6 Niveau d'instruction des jeunes étudiants

Niveau d'instruction	Ensemble		Hommes		Femmes		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Primaire	54 566	9,0	30 823	10,4	23 743	7,6	30 889	6,6	23 677	17,1
Secondaire général	392 775	64,5	191 834	64,5	200 941	64,6	288 935	61,5	103 840	74,9
Secondaire technique	53 227	8,7	28 055	9,4	25 172	8,1	45 843	9,7	7 384	5,3
Professionnel secondaire	9 249	1,5	4 711	1,6	4 538	1,5	8 316	1,8	933	0,7
Professionnel post-secondaire	12 257	2,0	5 223	1,8	7 034	2,3	11 927	2,5	330	0,2
Universitaire	74 715	12,3	31 330	10,5	43 385	13,9	73 705	15,7	1 010	0,7
Post-universitaire	1 066	0,2	1 066	0,4	-	-	1 066	0,2	0	0,0
Etudiant avec contrat d'apprentissage formel	1 819	0,3	1 612	0,5	207	0,1	1 550	0,3	269	0,2
Etudiant avec contrat d'apprentissage informel	4 305	0,7	269	0,1	4 036	1,3	3 108	0,7	1 197	0,9
Autre type de formation	4 851	0,8	2 617	0,9	2 234	0,7	4 851	1,0	0	0,0
Ensemble	608 830	100	297 540	100	311 290	100	470 190	100	138 640	100

Deux éléments essentiels permettent d'analyser la préparation à la transition pour les étudiants. Il s'agit du choix du domaine d'étude et des aspirations pour un emploi futur préféré. Concernant le premier élément, se rapportant au choix du domaine d'étude, 70,0 pour cent des jeunes étudiants suivent les programmes généraux de formation. Ce domaine d'étude intéresse aussi bien les hommes (69,5 pour cent) que les femmes (70,5 pour cent). Les sciences sociales, commerce et droit qui représentent le second domaine d'étude des jeunes congolais (8 pour cent) attirent moins d'hommes (6,0 pour cent) que de femmes (10,0 pour cent). Par contre, les études en ingénierie, industries de transformation et production, qui attirent près de 6 pour cent des jeunes, concernent plus d'hommes (10,0 pour cent) que de femmes (1,3 pour cent).

Tableau 3.7 Répartition des jeunes par domaine de prédilection d'étude des jeunes étudiants actuels

Domaine de prédilection d'étude	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Programmes généraux	426 087	70,0	216 253	69,5	209 834	70,5
Education	25 127	4,1	7 277	2,3	17 850	6,0
Lettres et arts	15 420	2,5	6 107	2,0	9 313	3,1
Sciences sociales, commerce et droit	48 451	8,0	18 589	6,0	29 862	10,0
Sciences, mathématiques et informatique	27 322	4,5	18 327	5,9	8 995	3,0
Ingénierie, industries de transformation et production	35 186	5,8	31 218	10,0	3 968	1,3
Agriculture et sciences vétérinaires	4 403	0,7	1 763	0,6	2 640	0,9
Santé et protection sociale	11 197	1,8	4 780	1,5	6 417	2,2
Autres services	3 088	0,5	361	0,1	2 727	0,9
En formation ou dans un programme d'apprentissage/de stage	3 548	0,6	632	0,2	2 916	1,0
Autre	9 001	1,5	5 983	1,9	3 018	1,0
Ensemble	608 830	100	311 290	100	297 540	100

Tableau 3.8 Répartition des étudiants actuels par type d'emploi futur préféré

Type d'emploi futur préféré	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Directeurs, cadres de direction et gérants	11 108	1,8	5 180	1,7	5 928	2,0
Professions intellectuelles et scientifiques	347 550	57,1	161 022	51,7	186 528	62,7
Professions intermédiaires	90 215	14,8	40 401	13,0	49 814	16,7
Employés de type administratif	27 344	4,5	8 832	2,8	18 512	6,2
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	35 202	5,8	15 060	4,8	20 142	6,8
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	4 512	0,7	2 241	0,7	2 271	0,8
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	49 041	8,1	39 074	12,6	9 967	3,4
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	10 108	1,7	9 856	3,2	252	0,1
Professions élémentaires	2 166	0,4	1 716	0,6	450	0,2
Professions militaires	29 850	4,9	27 228	8,7	2 622	0,8
Aucun	1 734	0,3	680	0,3	1 054	0,4
Ensemble	608 830	100	311 290	100	297 540	100

L'analyse du second élément révèle que 57,1 pour cent de jeunes étudiants souhaitent travailler dans les professions intellectuelles et scientifiques. Cette proportion est de 62,7 pour cent chez les femmes et de 51,7 pour cent chez les hommes. S'agissant des professions intermédiaires, 14,8 pour cent des jeunes veulent y travailler. Cependant, seulement 0,7 pour cent des jeunes étudiants envisagent exercer dans le secteur agricole. On pourrait se demander si les attentes des jeunes étudiants à travailler dans les professions intellectuelles et scientifiques sont réalistes sur le marché du travail actuel.

3.5 Etat d'occupation actuel des jeunes

Le tableau 3.10 présente la répartition des jeunes selon le statut d'occupation. D'après les résultats de l'enquête, presque la moitié des jeunes sont étudiants (46,5 pour cent) mais quelques étudiants sont aussi actifs sur le marché du travail, comme travailleurs ou au chômage; 4,8 pour cent des jeunes combinent les études et le travail et 1,7 pour cent cherchent un travail et sont toujours à l'école.

La majorité des jeunes est composée des inactifs qui sont à l'école (40,0 pour cent), suivie par les jeunes qui sont en dehors du système éducatif et qui travaillent (27,1 pour cent), les inactifs non-étudiants (14 pour cent), les chômeurs non-étudiants (12,3 pour cent). La différence principale par sexe est la part des femmes qui sont inactives et non à l'école beaucoup plus élevée par rapport aux hommes (18,1 et 9,8 pour cent respectivement). Les différences selon le milieu de résidence reflètent principalement le taux plus élevé des jeunes qui sont à l'école dans le milieu urbain par rapport au milieu rural (49,3 et 39,1 pour cent respectivement). Le taux des jeunes employés non-étudiants dans le milieu rural s'élève à 41,5 pour cent, alors qu'il est seulement de 21,7 pour cent dans le milieu urbain. On donc pourrait conclure que les jeunes dans le milieu rural commencent à travailler à un plus jeune âge que ceux qui sont dans le milieu urbain, lié probablement au besoin de travailler pour des raisons économiques.

Tableau 3.9 Répartition des jeunes selon le statut d'occupation

Situation sur le marché du travail	Ensemble		Hommes		Femmes		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employé(e)s non-étudiants	354 279	27,1	187 993	29,3	166 286	24,9	206 955	21,7	147 324	41,5
Etudiants travailleurs	63 441	4,8	36 951	5,8	26 490	4,0	45 124	4,7	18 317	5,2
Chômeurs étudiants	21 714	1,7	15 858	2,5	5 856	0,9	19 078	2,0	2 636	0,7
Chômeurs non-étudiants	161 225	12,3	78 045	12,2	83 180	12,5	142 005	14,9	19 220	5,4
Inactifs étudiants	523 675	40,0	258 481	40,4	265 194	39,7	405 988	42,6	117 687	33,1
Inactifs non-étudiants	183 584	14,0	62 982	9,8	120 602	18,1	133 751	14,0	49 833	14,0
Etudiants actuels	608 830	46,5	311 290	48,6	297 540	44,6	470 190	49,3	138 640	39,1
Population totale	1 308 219	100	640 550	100	667 669	100	952 962	100	355 257	100

3.6 Le chômage

Le chômage, d'après la définition standard donnée dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1982), est un phénomène qui traduit la situation des personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui, dépourvues d'emploi au cours de la semaine de référence, sont néanmoins disponibles et

recherchent activement du travail. Les personnes favorables à un assouplissement du critère de recherche active peuvent créer un «taux de chômage assoupli» en réintégrant parmi les chômeurs les jeunes «sans travail» et «disponibles pour travailler», mais qui «ne cherchent pas activement du travail».

Selon les résultats de l'ETVA Congo 2015, le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 30,5 pour cent. Il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (31,6 pour cent contre 29,5 pour cent). Le taux de chômage est de 40,5 pour cent quand on élargit le critère de recherche d'emploi en utilisant la définition assouplie. La différence du nombre de chômeurs s'élève à 100 974 jeunes qui ne cherchent pas activement un travail. Parmi ces jeunes, 42 285 se qualifient comme «découragés»; ce sont des jeunes qui aimeraient travailler et qui sont disponibles pour travailler mais ne cherchent pas de travail car ils estiment qu'entreprendre une recherche d'emploi serait un effort vain. La part des jeunes découragés dans la population active est de 6,0 pour cent (5,7 pour cent pour les jeunes hommes et 6,4 pour cent pour les jeunes femmes).

Tableau 3.10 Jeunes chômeurs et le taux de chômage des jeunes

Situation sur le marché du travail	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	% en population active	Effectif	% en population active	Effectif	% en population active
Chômage (strict)	182 939	30,5	93 903	29,5	89 036	31,6
Chômage (assoupli)	283 913	40,5	144 786	39,2	139 127	41,9
dont Découragé	42 285	6,0	21 040	5,7	21 245	6,4

Sur une population de 100 974 jeunes n'ayant pas cherché activement un emploi, les congés-formation ou formation restent la première raison de non-recherche active d'emploi, évoquée par 32,6 pour cent d'entre eux. Les jeunes découragés sont ceux qui n'ont pas cherché de travail car: ils ne savent pas où ni comment chercher du travail; ils pensent qu'il n'y a pas d'emploi adéquat disponible par rapport à leurs compétences; ils ont cessé de chercher un emploi car c'était impossible d'en trouver un; ils sont trop jeunes pour chercher un emploi; ils pensent qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans la région.

Tableau 3.11 Répartition des jeunes sans emploi, malgré leur disponibilité, selon les raisons de non-recherche active d'emploi

Raisons de non-recherche active d'emploi	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dans l'attente des résultats d'un concours	2 356	2,3	1 408	2,8	948	1,9
Dans l'attente de la saison pour travailler	1 051	1,0	1 051	2,1	0	0,0
Congé-formation ou formation	32 907	32,6	23 271	45,7	9 636	19,2
Responsabilités familiales personnelles	5 082	5,0	1 578	3,1	3 504	7,0
Maternité	6 675	6,6	-	-	6 675	13,3
Maladie, accident ou invalidité	2 396	2,4	1 282	2,5	1 114	2,2
Ne sait pas où ni comment chercher du travail	14 888	14,7	7 916	15,6	6 972	13,9
Pas d'emploi adéquat disponible par rapport à mes compétences	7 011	6,9	3 823	7,5	3 188	6,4
Cherché un emploi avant mais impossible d'en trouver un	7 146	7,1	2 182	4,3	4 964	9,9
Trop jeune pour chercher un emploi	2 811	2,8	1 121	2,2	1 690	3,4
Pas d'emploi disponible dans la région	10 429	10,3	5 998	11,8	4 431	8,9
Autres raisons	8 222	8,1	1 253	2,5	6 969	13,9
Ensemble	100 974	100,0	50 883	100,0	50 091	100,0

L'analyse selon le niveau d'instruction révèle que le taux de chômage des jeunes ayant un niveau secondaire technique est deux fois plus élevé que celui des jeunes ayant un niveau secondaire général (48,8 pour cent contre 22,5 pour cent). Ce taux est plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3.12 Taux de chômage des jeunes par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Ensemble	Hommes	Femmes
Inférieur au primaire	18,8	17,8	19,9
Primaire	38,1	31,3	44,4
Secondaire technique	48,8	53,3	43,0
Secondaire général	22,5	22,9	21,9
Professionnel post-secondaire	33,1	33,0	33,1
Universitaire/Post-universitaire	41,9	38,9	46,0
Ensemble	30,5	29,5	31,6

En outre, le taux de chômage des jeunes ayant un niveau universitaire s'établit à 41,9 pour cent et celui des jeunes ayant un niveau primaire est de 38,1 pour cent. Par contre, le taux de chômage des jeunes qui ont un niveau inférieur au primaire est de 18,8 pour cent. Le taux de chômage élevé chez les diplômés universitaires pourrait être le reflet de leur réticence à se contenter d'un emploi qui ne correspond pas à leurs attentes en termes de salaires et de statut.

Parmi les jeunes au chômage, 43,2 pour cent vivent dans des ménages dont la situation financière est plutôt difficile. Par ailleurs, près de 30 pour cent des jeunes au chômage appartiennent à des ménages à situation financière moyenne alors que le chômage des jeunes dans les ménages aisés est marginal avec à peine 1,5 pour cent de jeunes chômeurs. En effet, les résultats de l'ETVA montrent que l'inactivité est autour de 60 pour cent chez les jeunes qui viennent des familles dans la moyenne nationale ou aisées alors que ce taux est autour de 40 pour cent chez les jeunes qui viennent des familles pauvres. Ces jeunes congolais qui n'ont pas beaucoup de moyens dans leur famille ne peuvent pas se permettre de rester en dehors du marché de travail.

Tableau 3.13 Répartition des jeunes chômeurs par situation financière générale du ménage

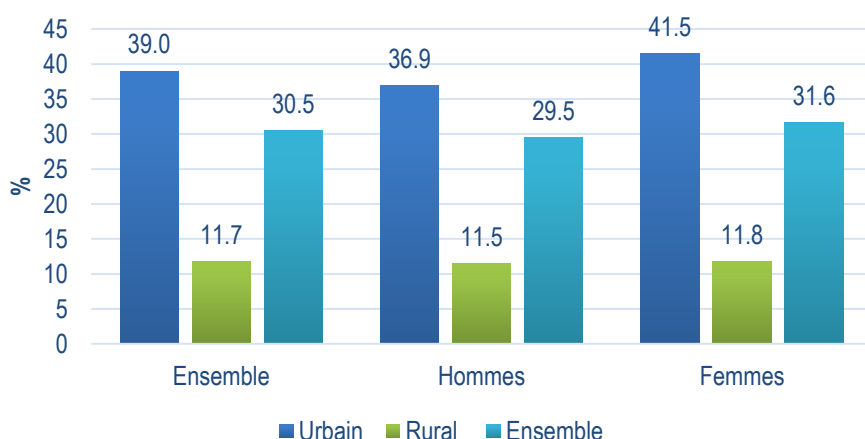
Situation financière générale	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aisée	2 809	1,5	1 460	1,6	1 349	1,5
Plutôt aisée	9 398	5,1	4 598	4,9	4 800	5,4
Dans la moyenne nationale	54 418	29,7	32 779	34,9	21 639	24,3
Plutôt difficile	79 063	43,2	42 337	45,1	36 726	41,2
Difficile	37 251	20,4	12 729	13,6	24 522	27,5
Ensemble	182 939	100,0	93 903	100,0	89 036	100,0

Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

L'analyse des résultats selon le milieu de résidence montre que les jeunes résidant en milieu urbain sont plus affectés par le chômage que ceux du milieu rural. En effet, le taux de chômage des jeunes en milieu urbain est de 39,0 pour cent contre 11,7 pour cent en milieu rural. Cette disparité est très prononcée chez les femmes, dont les taux de chômage en milieu

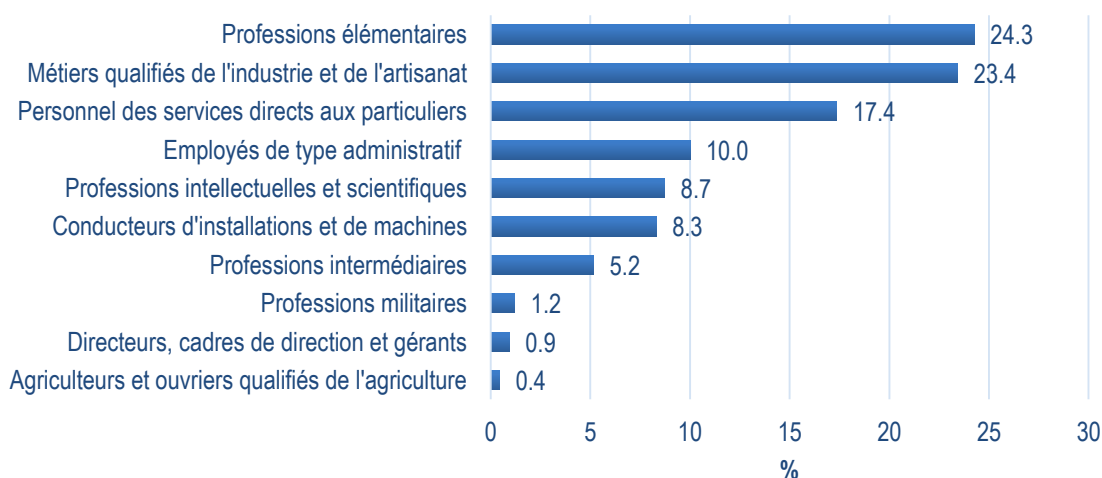
urbain et rural sont respectivement de 41,5 et 11,8 pour cent. Pour les hommes, le taux de chômage dans le milieu urbain est de 36,9 pour cent, contre 11,5 pour cent dans le milieu rural.

Graphique 3.5 Taux de chômage selon le milieu de résidence



Les objectifs de recherche d'emploi des jeunes chômeurs sont assez précis, comme le montre le graphique ci-dessous. En effet, l'envie d'exercer une profession élémentaire semble prédominer (24,3 pour cent), suivie par celle des jeunes chômeurs à la recherche des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (23,4 pour cent). Le désir de travailler dans l'administration concerne près d'un jeune sur dix (10,0 pour cent), alors que les options d'exercer une profession militaire, d'être directeur ou cadre de direction, de travailler dans le secteur agricole ou comme un ouvrier qualifié, semblent être moins importantes chez les jeunes chômeurs. Ainsi, seulement 0,4 pour cent des jeunes chômeurs manifestent le désir d'exercer dans le secteur agricole ou en tant qu'ouvrier qualifié.

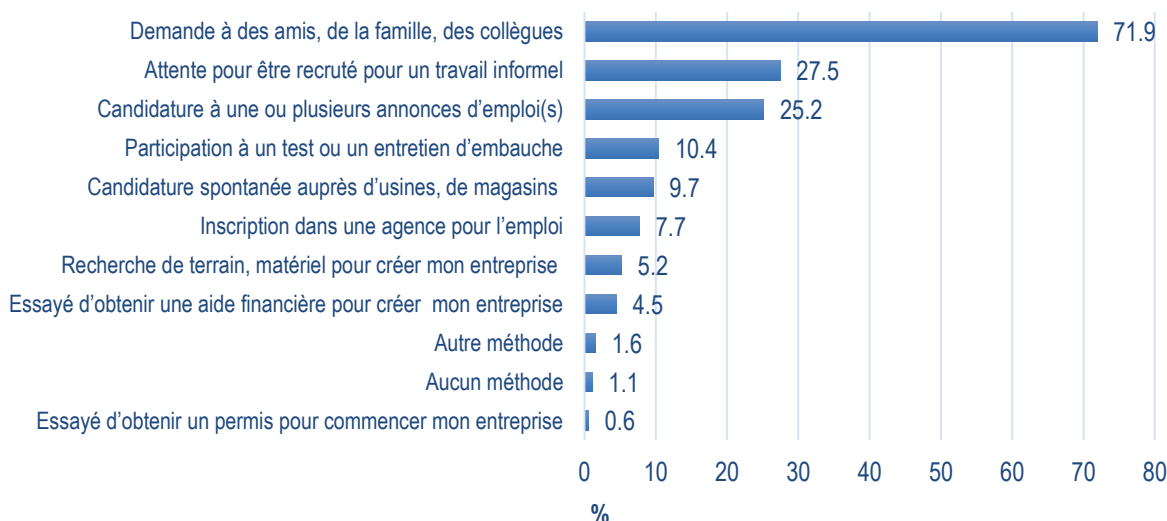
Graphique 3.6 Répartition des jeunes chômeurs selon les professions recherchées



Selon les méthodes de recherche d'emploi, près de 72,0 pour cent des jeunes chômeurs ont recours à la famille, aux amis et aux connaissances pour la recherche d'emploi. Par ailleurs, 27,5 pour cent des jeunes au chômage sont dans l'attente d'un recrutement dans le secteur informel et 25,2 pour cent déposent des candidatures en réponse à une annonce.

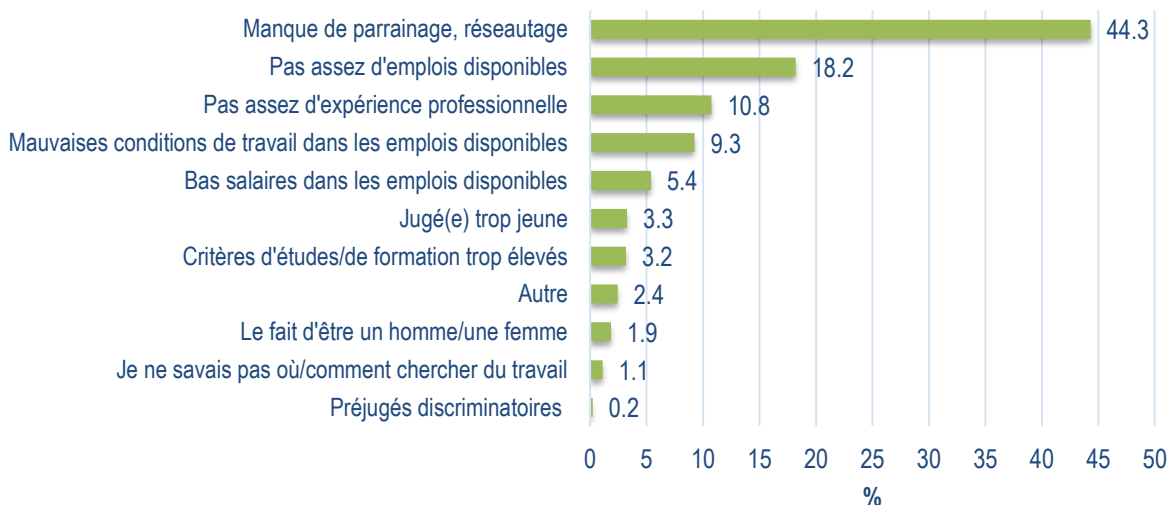
Toutefois, il sied de signaler que seulement 7,7 pour cent sont inscrits dans une agence pour l'emploi.

Graphique 3.7 Répartition des jeunes chômeurs selon les méthodes de recherche d'emploi



Les jeunes chômeurs font face à plusieurs obstacles dans la recherche d'emploi. Près de la moitié des jeunes chômeurs pensent que le principal obstacle à la recherche d'emploi est le manque de parrainage (44,3 pour cent). Dans la même perspective, 18,2 pour cent des jeunes chômeurs attestent que le manque d'emplois disponibles constitue une barrière à la recherche d'emploi. Près de 11 pour cent des jeunes penchent pour une insuffisance en termes d'expérience professionnelle et à peine 0,2 pour cent d'entre eux pensent que les préjugés discriminatoires constituent un obstacle à la recherche d'un emploi.

Graphique 3.8 Jeunes chômeurs selon leur opinion des principaux obstacles à la recherche d'emploi



Les résultats de l'ETVA révèlent que 40 625 jeunes sans emploi (selon la définition assouplie), soit 14,3 pour cent, ont déjà refusé une proposition d'emploi. Les principales raisons les plus évoquées sont le niveau de salaire qu'ils estiment trop bas (37,1 pour cent) et la nature du travail qu'ils jugent moins intéressant (37, 9 pour cent). Ces deux principales raisons demeurent les plus déclarées aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Il est important de remarquer que 20,6 pour cent des femmes et 4,1 pour cent d'hommes n'ont pas accepté un emploi du fait que celui-ci ne correspondait pas à leur niveau de qualification.

Tableau 3.14 Répartition des jeunes chômeurs ayant refusé un emploi selon la raison du refus

Raison de refus	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Le salaire proposé était trop bas	15 075	37,1	6 612	35,7	8 463	38,3
Le travail n'était pas intéressant	15 414	37,9	7 769	41,9	7 645	34,6
Le lieu de travail n'était pas pratique	1 141	2,8	1 141	6,2	0	0,0
Le travail ne correspondait pas à mon niveau de qualification	5 311	13,1	763	4,1	4 548	20,6
Le nombre d'heures était insuffisant	190	0,5	0	0,0	190	0,9
Le nombre d'heures était trop élevé	1 866	4,6	1 404	7,6	462	2,1
Ma famille n'approuvait pas l'offre d'emploi	241	0,6	241	1,3	0	0,0
J'étais en attente d'une proposition plus intéressante	551	1,4	288	1,6	263	1,2
Aucune durée proposée pour le contrat	307	0,8	307	1,7	0	0,0
Aucune possibilité de promotion	529	1,3	0	0,0	529	2,4
Ensemble	40 625	100	18 525	100	22 100	100

L'analyse selon le revenu minimum mensuel moyen espéré par les jeunes chômeurs révèle que ce dernier évolue avec le niveau d'instruction tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, le revenu minimum espéré par les hommes est généralement plus élevé que celui espéré par les femmes, exception faite au niveau universitaire où la tendance est inversée. Les jeunes chômeurs dont le niveau d'instruction est inférieur au niveau universitaire et post-universitaire souhaitent gagner un revenu minimum moyen inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)⁷.

Tableau 3.15 Revenu minimum mensuel moyen (en FCFA) espéré des jeunes chômeurs selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Ensemble	Hommes	Femmes
Inférieur au primaire	57 963	66 802	54 055
Primaire	64 269	81 891	53 037
Secondaire technique	72 608	82 378	61 136
Secondaire général	73 828	84 451	54 096
Professionnel post-secondaire	72 391	87 203	58 267
Université/Post-universitaire	109 892	101 232	137 283
Ensemble	71 265	81 563	59 575

⁷ Actuellement au Congo le SMIG est de 90 000 FCFA.

3.6.1 Durée du chômage

Le chômage des jeunes est de longue durée. On constate, dans le tableau ci-dessous, qu'environ 58 pour cent des jeunes au chômage sont à la quête d'emploi depuis au moins un an. En effet, 31 pour cent des jeunes sont à la recherche d'un emploi depuis deux ans et plus et 27 pour cent ont une durée de recherche d'un emploi d'un an à moins de deux ans. Ceux dont la durée de recherche d'emploi est de six mois à un an représentent 14,1 pour cent. Le chômage de longue durée affecte plus les femmes que les hommes. Ainsi, 37,9 pour cent des femmes chômeuses et 24,4 pour cent des hommes chômeurs sont en quête d'emploi depuis deux ans et plus. Par ailleurs, 23,6 pour cent des femmes et 30,2 pour cent des hommes ont une durée de recherche d'emploi d'un an à moins de deux ans.

Ces résultats conforteraient l'idée selon laquelle la problématique du chômage de longue durée des jeunes demeure d'actualité et devrait interpeller les pouvoirs publics afin de promouvoir l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

Tableau 3.16 Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe et la durée du chômage

Durée du chômage	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d'une semaine	3 007	1,6	2 186	2,3	821	0,9
1 semaine à moins d'un mois	4 781	2,6	2 581	2,8	2 200	2,5
1 mois à moins de 3 mois	15 521	8,5	8 278	8,8	7 243	8,1
3 mois à moins de 6 mois	27 890	15,3	12 884	13,7	15 006	16,9
6 mois à moins d'un an	25 701	14,1	16 682	17,8	9 019	10,1
1 an à moins de 2 ans	49 340	27,0	28 362	30,2	20 978	23,6
2 ans ou plus	56 699	31,0	22 930	24,4	33 769	37,9
Ensemble	182 939	100,0	93 903	100,0	89 036	100,0

3.7 Population inactive

Au Congo, selon l'ETVA 2015, 707 259 jeunes gens, âgés de 15 à 29 ans, soit 54,1 pour cent, demeurent hors de la population active. L'inactivité touche davantage les jeunes femmes (54,5 pour cent), comparativement aux jeunes hommes (45,5 pour cent). En effet, sur les 667 669 femmes âgées de 15 à 29 ans, 120 602 sont inactives et non scolarisées, soit 18,1 pour cent. En ce qui concerne les jeunes hommes, ce sont à peine 62 982 individus, soit 9,8 pour cent d'une population estimée à 640 550 qui ne sont ni actifs ni scolarisés.

La répartition de cette population inactive selon le groupe d'âge souligne qu'elle est, globalement, plus importante pour les 15 à 19 ans, le phénomène étant moins marqué pour les 25 à 29 ans (tableau 3.18). Cette tendance est la même selon le sexe. Cela pourrait être expliqué par le fait que des jeunes ne combinent pas école et travail, comme il a déjà été évoqué dans le tableau 3.10. Seulement une part négligeable des jeunes congolais travaillent ou désirent travailler quand ils sont à l'école. La prise en compte du milieu de résidence met en avant le fait que l'inactivité des jeunes est beaucoup plus prononcée dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

Tableau 3.17 Répartition des jeunes inactifs selon le groupe d'âge et le milieu de résidence

Caractéristiques		Ensemble		Hommes		Femmes	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Groupe d'âge	15-19	406 287	57,4	194 301	60,4	211 986	54,9
	20-24	201 137	28,4	88 947	27,7	112 190	29,1
	25-29	99 835	14,1	38 215	11,9	61 620	16,0
Milieu de résidence	Urbain	539 739	76,3	242 365	75,4	297 374	77,1
	Rural	167 520	23,7	79 098	24,6	88 422	22,9
	Total	707 259	100	321 463	45,5	385 796	54,5

En considérant la définition assouplie du chômage, on dénombre 606 285 jeunes dont 270 580 hommes (44,6 pour cent) et 335 705 femmes (55,4 pour cent) comme inactifs (ils n'ont pas cherché de travail et ils ne sont pas disponibles pour travailler). L'ETVA permet de voir les raisons d'inactivité. La répartition de cette population inactive selon les raisons d'inactivité révèle que la plupart des jeunes inactifs sont encore sur les bancs d'école ou en formation (76,7 pour cent). La même raison d'inactivité est évoquée aussi bien chez les jeunes hommes (83,4 pour cent) que chez les jeunes femmes (71,4 pour cent). Outre la scolarisation ou la formation, 9,7 pour cent des jeunes femmes sont inactives en raison de la maternité et 6,3 pour cent en raison des responsabilités familiales ou des travaux ménagers.

Tableau 3.18 Répartition des jeunes inactifs selon la raison de l'inactivité

Raison de l'inactivité	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A l'école ou en formation	465 159	76,7	225 536	83,4	239 623	71,4
Responsabilités familiales ou travaux ménagers	23 955	4,0	2 806	1,0	21 149	6,3
Maternité	34 131	5,6	1 560	0,6	32 571	9,7
Maladie, accident ou invalidité	22 063	3,6	8 113	3,0	13 950	4,2
Trop jeune pour travailler	19 962	3,3	9 248	3,4	10 714	3,2
Pas envie de travailler	11 059	1,8	5 129	1,9	5 930	1,8
Hors saison	12 479	2,1	7 411	2,7	5 068	1,5
Autre raison	17 477	2,9	10 777	4,0	6 700	2,0
Ensemble	606 285	100	270 580	100	335 705	100

3.8 Caractéristiques des jeunes ayant un emploi

Au Congo, en 2015, sur une population de 1 308 219 individus âgés de 15 à 29 ans, on dénombre 417 720 travailleurs, soit 32,0 pour cent des individus de cette tranche d'âge. Une analyse du taux d'emploi selon l'âge montre que le degré de participation à l'emploi augmente avec ce dernier, cela quel que soit le sexe. En effet, au niveau des jeunes de 15 à 19 ans, seulement 13,4 pour cent d'entre eux travaillent contre 57,5 pour cent pour ceux âgés de 25 à 29 ans. La prise en compte du milieu de résidence révèle un taux d'emploi plus important en milieu rural (47,0 pour cent) qu'en milieu urbain (26,0 pour cent) et plus élevé chez les hommes (35,0 pour cent) que chez les jeunes femmes (29,0 pour cent).

Tableau 3.19 Taux d'emploi par groupe d'âge et milieu de résidence

	Ensemble	Hommes	Femmes
Groupe d'âge			
15-19	13,4	14,0	13,0
20-24	31,9	35,0	29,0
25-29	57,5	64,0	51,0
Milieu de résidence			
Urbain	26,0	30,0	23,0
Rural	47,0	48,0	45,0
Ensemble	32,0	35,0	29,0

3.8.1 *Emploi par secteur d'activité et activité professionnelle*

Une analyse des secteurs dans lesquels évoluent les jeunes occupés montre que ces derniers sont principalement en activité dans les services (63,2 pour cent des jeunes employés) et l'agriculture (20,3 pour cent). De plus, 71,7 pour cent des femmes évoluent dans le secteur des services contre 55,9 pour cent des hommes. Par contre, au niveau de l'industrie, on note une proportion des hommes (26,8 pour cent) relativement plus élevée que celle des femmes (4,5 pour cent).

Tableau 3.20 Répartition des jeunes travailleurs selon les secteurs d'activités

Secteur d'activité (agrégé) [CITI Révision 4]	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	84 846	20,3	39 034	17,4	45 878	23,8
Industrie	69 039	16,5	60 209	26,8	8 602	4,5
Services	263 834	63,2	125 700	55,9	138 296	71,7
Ensemble	417 720	100	224 944	100	192 776	100

Tableau 3.21 Répartition des jeunes employés selon l'activité professionnelle (CITP-08)

Activité professionnelle (CITP-08)	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Directeurs, cadres de direction et gérants	2 418	0,6	2 418	1,1	-	-
Professions intellectuelles et scientifiques	19 144	4,6	9 670	4,3	9 474	4,9
Professions intermédiaires	13 852	3,3	10 117	4,5	3 735	1,9
Employés de type administratif	9 173	2,2	5 125	2,3	4 048	2,1
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	172 505	41,3	61 915	27,5	110 590	57,4
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	96 575	23,1	47 817	21,3	48 758	25,3
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	64 713	15,5	57 197	25,4	7 516	3,9
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	19 673	4,7	19 673	8,7	-	-
Professions élémentaires	16 406	3,9	8 917	4,0	7 489	3,9
Professions militaires	1 195	0,3	1 195	0,5	-	-
N/A	2 066	0,5	900	0,4	1 166	0,6
Ensemble	417 720	100,0	224 944	100,0	192 776	100,0

La référence à la Classification internationale type des professions (CITP-08) permet d'affiner cette approche. Celle-ci montre que 41,3 pour cent des jeunes occupés au Congo sont employés comme personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs. Ceux qui sont employés comme agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentent 23,1 pour cent. Plus de la moitié des jeunes femmes congolaises (57,4 pour cent) travaillent dans le secteur des services directs aux particuliers, le commerce et la vente contre 27,5 pour cent des hommes.

3.8.2 Statut dans l'emploi

Au Congo, sur l'ensemble des jeunes travailleurs, 30,2 pour cent disposent d'un salaire. Une analyse selon le sexe fait observer que les jeunes hommes salariés (40,4 pour cent) sont deux fois plus nombreux que les jeunes femmes (18,2 pour cent). Plus de la moitié des jeunes actifs occupés (53,1 pour cent) exercent un emploi indépendant. Cette tendance est renforcée selon l'identité sexuelle des jeunes, les jeunes femmes exerçant un emploi indépendant sont relativement plus nombreuses (64,2 pour cent) que les jeunes hommes (43,6 pour cent).

Par contre, il est à noter que les employeurs ne représentent que 5,4 pour cent des actifs occupés. Ces derniers totalisent 6,0 pour cent dans la population masculine occupée et 4,6 pour cent dans la population féminine occupée. Ces statistiques dénotent une faible capacité de création d'entreprise chez les jeunes congolais.

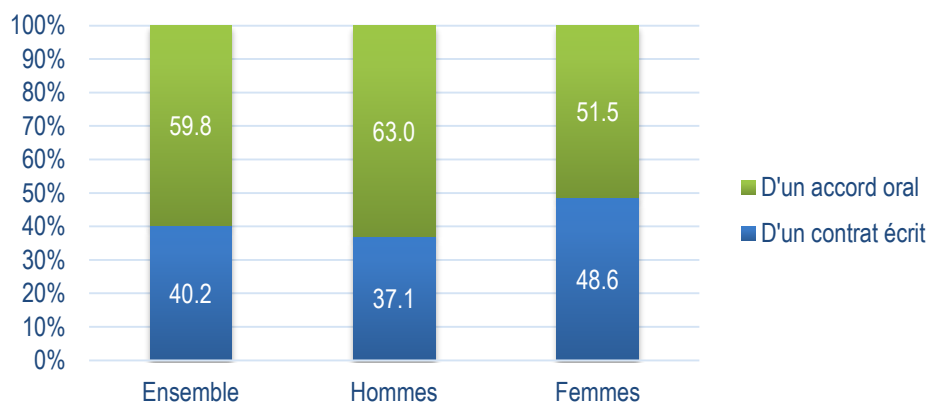
Tableau 3.22 Répartition des jeunes travailleurs selon le statut dans l'emploi

Statut dans l'emploi	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employé	125 988	30,2	90 972	40,4	35 016	18,2
Employeur	22 357	5,4	13 491	6,0	8 866	4,6
Travailleur indépendant	221 902	53,1	98 081	43,6	123 821	64,2
Membre d'une coopérative	2 045	0,5	1 023	0,5	1 022	0,5
Travailleur bénévole	33 395	8,0	14 051	6,2	19 344	10,0
Autres	12 033	2,9	7 326	3,3	4 707	2,4
Ensemble	417 720	100,0	224 944	100,0	192 776	100,0

L'emploi salarié

Les résultats de l'ETVA Congo révèlent que près de 60 pour cent des jeunes salariés exercent leur emploi sur la base d'un accord oral. Bien que cette situation soit identique tant chez les hommes que chez les femmes, elle reste plus marquée chez les hommes (63,0 pour cent).

Graphique 3.9 Répartition des jeunes salariés selon le type de contrat



L'analyse des données du tableau ci-dessous montre que, sur 125 988 jeunes salariés ayant un contrat (un contrat écrit ou un accord oral), 73,5 pour cent ont des contrats à durée illimitée et 14,6 pour cent des contrats de moins de douze mois. Par ailleurs, on constate que les femmes sont plus susceptibles d'avoir un contrat d'une durée de moins d'un an que les hommes (18,2 pour cent contre 13,2 pour cent).

Tableau 3.23 Répartition des jeunes employés avec contrat selon la durée

Durée du contrat	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Durée illimitée	92 584	73,5	67 313	74,0	25 271	72,2
Moins de 12 mois	18 417	14,6	12 051	13,2	6 366	18,2
12 à moins de 36 mois	6 805	5,4	4 994	5,5	1 811	5,2
36 mois ou plus	8 182	6,5	6 614	7,3	1 568	4,5
Total	125 988	100	90 972	100	35 016	100

Au total, l'enquête estime que 33 404 jeunes travaillent avec un contrat temporaire, soit 26,5 pour cent des jeunes salariés. Plusieurs raisons justifient l'acceptation de ce type de contrat. On peut citer entre autres: le travail saisonnier (24,0 pour cent), le travail occasionnel ou journalier (16,1 pour cent), ainsi que la formation ou les stages (15,7 pour cent).

Tableau 3.24 Répartition des jeunes employés en contrat temporaire selon la raison

Raison liée au type de contrat temporaire	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Formation, stage	5 256	15,7	3 327	14,1	1 929	19,8
Période probatoire	3 929	11,8	2 815	11,9	1 114	11,4
Travail saisonnier	8 013	24,0	5 893	24,9	2 120	21,8
Travail occasionnel, journalier	5 363	16,1	3 616	15,3	1 747	17,9
Travail comme remplaçant, substitut	1 576	4,7	1 001	4,2	575	5,9
Programme d'emploi public	3 818	11,4	2 753	11,6	1 065	10,9
Service ou tâche spécifique	3 115	9,3	2 626	11,1	489	5,0
Autre raison	2 334	7,0	1 628	6,9	706	7,2
Ensemble	33 404	100	23 659	100	9 745	100

La législation du travail au Congo accorde plusieurs droits et avantages aux salariés (primes de transport, sécurité sociale, congés de maladie, etc.). Malgré ces dispositions juridiques, les résultats de l'ETVA Congo 2015 révèlent que plus de la moitié des jeunes sont privés de ces droits et avantages. S'agissant de l'indemnité de transport, seulement 41,8 pour cent des jeunes salariés en bénéficient.

L'emploi indépendant

Dans l'ensemble, deux principales raisons de l'auto-emploi ont été évoquées par les jeunes travailleurs indépendants, à savoir l'indépendance dans l'exercice des activités (43,1 pour cent) et la pénurie des emplois salariés (42,4 pour cent). Une absence accentuée des emplois salariés est observée en milieu urbain (48,1 pour cent). L'indépendance comme raison de l'auto-emploi caractérise le milieu rural avec 49,6 pour cent. La raison de l'auto-emploi pour un revenu élevé n'a été évoquée que par 7,1 pour cent des jeunes travailleurs indépendants. La flexibilité des horaires de travail n'intéresse que 5,0 pour cent des travailleurs indépendants du milieu urbain.

Graphique 3.10 Droits et avantages versés par les employeurs aux jeunes salariés

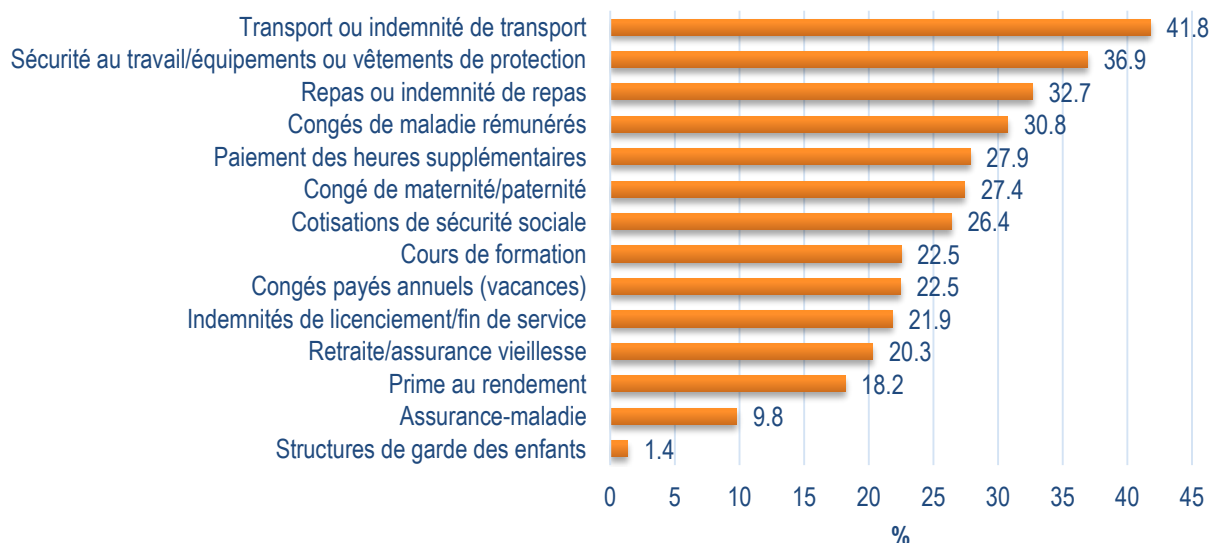


Tableau 3.25 Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la raison de l'auto-emploi et le milieu de résidence

Raison de l'auto-emploi	Ensemble		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Je n'ai pas pu trouver d'emploi salarié	104 468	42,4	57 289	48,1	47 179	37,1
Pour l'indépendance	106 150	43,1	43 019	36,1	63 131	49,6
Horaires de travail plus flexibles	8 354	3,4	5 951	5,0	2 403	1,9
Revenu plus élevé	17 364	7,1	8 852	7,4	8 512	6,7
Requis par ma famille	9 968	4,1	3 961	3,3	6 007	4,7
Ensemble	246 304	100	119 072	100	127 232	100

La prise en compte du sexe fait ressortir que près de 49 pour cent des jeunes hommes indépendants justifient l'auto-emploi par la pénurie des emplois salariés contre 37,2 pour cent

des femmes. Les jeunes femmes quant à elles s'orientent plus vers l'auto-emploi pour des raisons d'indépendance (48,7 pour cent).

Tableau 3.26 Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la raison de l'auto-emploi et le sexe

Raison de l'auto-emploi	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Je n'ai pas pu trouver d'emploi salarié	104 468	42,4	54 708	48,6	49 760	37,2
Pour l'indépendance	106 150	43,1	41 083	36,5	65 067	48,7
Horaires de travail plus flexibles	8 354	3,4	4 841	4,3	3 513	2,6
Revenu plus élevé	17 364	7,0	9 634	8,6	7 730	5,8
Requis par ma famille	9 968	4,0	2 329	2,1	7 639	5,7
Total	246 304	100	112 595	100	133 709	100

La répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la provenance de la source de financement de leur activité montre que 44,7 pour cent d'entre eux ont démarré leurs activités avec des fonds propres et 30,0 pour cent ont été financés par la famille ou des amis. Cependant, les résultats du tableau ci-dessous révèlent que la part des prêts bancaires et des institutions de microfinance dans le financement des activités des travailleurs indépendants est quasi inexistante et ne dépasse pas 1 pour cent. Les mêmes tendances sont observées chez les femmes et chez les hommes.

Tableau 3.27 Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon la source de financement

Source de financement	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun fonds nécessaire	53 511	21,7	27 583	24,5	25 928	19,4
Mes propres économies	110 220	44,7	58 677	52,1	51 543	38,5
De l'argent provenant de la famille ou d'amis	73 985	30,0	23 111	20,5	50 874	38,0
Prêts d'institutions de microfinance	1 408	0,6	704	0,6	704	0,5
Prêt bancaire	268	0,1	268	0,2	0	0,0
Prêt d'opérateurs financiers informels	4 526	1,8	1 014	0,9	3 512	2,6
Prêt/aide d'ONG	291	0,1	291	0,3	0	0,0
Envoi d'argent depuis l'étranger	2 095	0,9	947	0,8	1 148	0,9
Total	246 304	100	112 595	100	133 709	100

Dans la gestion de leurs activités, les jeunes travailleurs indépendants dans l'ensemble font principalement face à des difficultés liées aux ressources financières insuffisantes (38,3 pour cent) et à la concurrence sur le marché (17,2 pour cent). Une part non négligeable des contraintes est liée à l'accès à la technologie. L'insuffisance des ressources financières est plus accentuée chez les femmes (44,3 pour cent) que chez les hommes (31,2 pour cent). Les hommes sont plus exposés à la concurrence sur le marché (21,8 pour cent) et à l'accès à la technologie (13,4 pour cent).

Tableau 3.28 Répartition des jeunes travailleurs indépendants selon les contraintes

Contraintes dans la gestion de l'entreprise	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ressources financières insuffisantes	94 381	38,3	35 102	31,2	59 279	44,3
Qualité insuffisante du personnel	1 691	0,7	1 147	1,0	544	0,4
Connaissance (personnelle) des affaires insuffisante	6 246	2,5	2 248	2,0	3 998	3,0
Réglementations juridiques	7 206	2,9	3 745	3,3	3 461	2,6
Pénuries de matières premières (ruptures d'approvisionnement)	17 964	7,3	6 311	5,6	11 653	8,7
Pénurie de main-d'œuvre	5 143	2,1	3 323	3,0	1 820	1,4
Incertitudes politiques	2 184	0,9	1 230	1,1	954	0,7
Accès à la technologie	22 107	9,0	15 041	13,4	7 066	5,3
Développement des produits	8 021	3,3	5 158	4,6	2 863	2,1
Concurrence sur le marché	42 289	17,2	24 541	21,8	17 748	13,3
Manque de local	15 376	6,2	5 367	4,8	10 009	7,5
Autre	23 696	9,6	9 382	8,3	14 314	10,7
Ensemble	246 304	100,0	112 595	100,0	133 709	100,0

3.8.3 Heures de travail et rémunération

L'analyse des conditions liées aux heures effectivement travaillées par semaine fait remarquer que 47,4 pour cent de l'ensemble des jeunes travailleurs font moins de trente-cinq heures par semaine. Une analyse selon le sexe montre que les femmes sont plus affectées par le sous-emploi visible que les hommes. En effet, la part des femmes travaillant moins de trente-cinq heures par semaine est de 54,0 pour cent alors qu'elle est de 41,8 pour cent chez les hommes.

Tableau 3.29 Répartition des jeunes employés selon les heures effectivement travaillées par semaine

Heures effectivement travaillées par semaine	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 10 heures	65 908	15,7	32 492	14,4	33 416	17,4
10 à 19 heures	33 767	8,1	17 462	7,8	16 305	8,5
20 à 29 heures	51 625	12,4	22 246	9,9	29 379	15,2
30 à 35 heures	46 610	11,2	21 738	9,7	24 872	12,9
36 à 39 heures	14 253	3,4	6 737	3,0	7 516	3,9
40 à 49 heures	80 234	19,2	42 974	19,1	37 260	19,3
50 à 59 heures	30 641	7,3	19 670	8,7	10 971	5,7
Plus de 60 heures	94 682	22,7	61 625	27,4	33 057	17,1
Ensemble	417 720	100	224 944	100	192 776	100

L'analyse du salaire mensuel moyen des employés par niveau d'instruction révèle que, dans l'ensemble, le salaire moyen perçu par un employé est de 127 088 FCFA. Ce salaire est de 130 676 FCFA chez les hommes et de 116 653 FCFA chez les femmes. La prise en compte du niveau d'instruction fait observer que le salaire des employés ayant un niveau universitaire est relativement plus élevé que celui de leurs homologues des autres niveaux. Le plus bas salaire est constaté chez ceux ayant un niveau primaire.

Tableau 3.30 Salaire mensuel des jeunes employés (en FCFA) selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Ensemble	Hommes	Femmes
Inférieur au primaire	104 925	109 163	28 330
Primaire	96 473	99 287	79 947
Secondaire technique	152 203	162 239	136 774
Secondaire général	120 196	117 366	128 990
Professionnel post-secondaire	152 334	212 784	94 875
Universitaire/Post-universitaire	190 861	206 861	158 307
Ensemble	127 088	130 676	116 653

Comparativement aux jeunes employés, les résultats de l'ETVA 2015 font observer que les jeunes travailleurs indépendants gagnent deux fois moins que les jeunes salariés. En effet, le revenu mensuel moyen des travailleurs indépendants est de 64 931 FCFA. Ce revenu mensuel moyen est de 65 926 FCFA chez les hommes et de 64 141 FCFA chez les femmes. L'analyse selon le niveau d'instruction montre que dans l'ensemble les travailleurs indépendants ayant un niveau universitaire ont un revenu mensuel plus élevé que les autres travailleurs. Cela est valable pour les femmes exerçant à leur propre compte. Cependant, il convient de noter que la tendance est inverse au niveau des hommes. Pour ces derniers, ce sont ceux ayant atteint un niveau professionnel post-secondaire qui ont un revenu plus élevé.

Tableau 3.31 Revenu mensuel moyen des jeunes travailleurs indépendants (en FCFA) selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Ensemble	Hommes	Femmes
Inférieur au primaire	42 522	50 633	35 126
Primaire	62 670	64 748	61 137
Secondaire technique	80 798	79 577	81 876
Secondaire général	82 936	94 183	75 634
Professionnel post-secondaire	89 985	121 880	74 031
Universitaire/Post-universitaire	181 398	79 125	249 033
Ensemble	64 931	65 926	64 141

3.8.4 Autres indicateurs relatifs à la qualité des emplois des jeunes

Un emploi informel est mesuré selon les directives recommandées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail. Il comprend les sous-catégories suivantes de travailleurs: *a)* les employés rémunérés dans des «emplois informels», c'est-à-dire des emplois ne donnant pas droit à la sécurité sociale, aux congés payés annuels ou aux congés maladie payés; *b)* les employés rémunérés dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée; *c)* les travailleurs à leur propre compte dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée; *d)* les employeurs dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée; et *e)* les travailleurs familiaux non rémunérés.

Les emplois informels représentent 89,0 pour cent des emplois des jeunes. Une analyse selon le sexe montre que 92,9 pour cent des femmes ont un emploi informel tandis que les hommes travaillant dans ce type d'emploi représentent 85,7 pour cent.

Un autre moyen de mesurer le décalage entre travail et niveau de qualification est d'appliquer la mesure normative des catégories de compétences professionnelles de la Classification internationale type des professions (CITP). La CITP-08 suggère la catégorisation suivante des principaux groupes professionnels (niveaux CITP premier chiffre) selon le niveau d'éducation, conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE): les travailleurs dans un groupe particulier qui ont le niveau d'éducation requis sont considérés comme étant à leur poste. Ceux qui ont un niveau supérieur (inférieur) d'éducation sont considérés comme sur (sous-)qualifiés. Par exemple, un diplômé d'université travaillant comme commis (un métier non manuel peu qualifié) est trop instruit pour ce poste, tandis qu'un diplômé du secondaire travaillant en tant qu'ingénieur (une profession non manuelle hautement qualifiée) est sous-qualifié⁸.

Lorsque l'on s'intéresse de près à la question de l'adéquation qualitative des jeunes congolais en activité avec les postes qu'ils occupent, on s'aperçoit qu'elle est sans équivoque. Parmi les jeunes travailleurs, 52,1 pour cent sont sous-qualifiés, 41,4 pour cent sont en adéquation avec leur niveau de formation et seulement 6,5 pour cent sont surqualifiés (tableau 3.33). La tendance est la même quel que soit le sexe. Par ailleurs, lorsqu'on demande aux jeunes si la formation qu'ils ont reçue correspond à l'emploi qu'ils exercent, 50,2 pour cent estiment que leur formation est adaptée à leur emploi alors que 15,9 pour cent se sentent surqualifiés.

Tableau 3.32 Répartition des jeunes travailleurs surqualifiés, sous-qualifiés ou avec une qualification correspondante selon les catégories professionnelles (CITP-08)

Catégories professionnelles (CITP-08)	Surqualifiés		Sous-qualifiés		En accord	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Directeurs, cadres de direction et gérants	–	–	1 870	88,1	253	11,9
Professions intellectuelles et scientifiques	–	–	11 273	66,6	5 652	33,4
Professions intermédiaires	1 223	10,7	4 981	43,5	5 242	45,8
Employés de type administratif	2 138	26,4	–	–	5 973	73,6
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	9 070	6,8	60 266	45,0	64 603	48,2
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	617	0,7	64 220	75,8	19 947	23,5
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	746	1,2	32 639	53,4	27 694	45,3
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	1 129	6,4	6 296	35,4	10 339	58,2
Professions élémentaires	7 807	49,3	1 981	12,5	6 043	38,2
Ensemble	22 730	6,5	183 526	52,1	145 746	41,4

Près de la moitié des jeunes travailleurs dans les professions élémentaires (49,3 pour cent) sont surqualifiés. Même si la majorité des employés de type administratif occupent un emploi qui est en accord avec leur niveau d'études, on voit que 26,4 pour cent de ces jeunes sont surqualifiés. A l'exception des professions élémentaires, nombre d'entre les jeunes travailleurs n'ont pas la qualification requise, rappelant, si besoin était, la faiblesse de leurs niveaux

⁸ Le schéma de correspondance entre les grands groupes de la CITP et les niveaux d'éducation est consultable dans le rapport du BIT (2013): *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013: Une génération menacée* (Genève), tableau 3.

d'études. En effet, près de neuf jeunes sur dix des «Directeurs, cadres de direction et gérants» n'ont pas le profil requis pour l'emploi.

Les résultats de l'ETVA Congo 2015 révèlent que 69,4 pour cent des jeunes ont des revenus au-dessous du revenu moyen. Il ressort de même que 74,2 pour cent des femmes ont un revenu au-dessous du revenu moyen. S'agissant des emplois, 68,9 pour cent des jeunes congolais exercent un emploi irrégulier. Les femmes sont les plus touchées avec 80,5 pour cent travaillant dans des emplois irréguliers. La majorité des jeunes congolais exercent des emplois informels (89,0 pour cent). Les femmes exerçant dans le secteur informel représentent 92,9 pour cent. Dans l'ensemble, les jeunes congolais sont satisfaits de leur emploi (68,0 pour cent). Ce constat est le même quel que soit le sexe.

Tableau 3.33 Indicateurs de mesure de qualité de l'emploi des jeunes

Indicateurs de mesure de qualité	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<i>Revenus*</i>						
Au-dessus du revenu moyen	98 807	30,6	60 928	34,7	37 879	25,8
Au-dessous du revenu moyen	223 657	69,4	114 607	65,3	109 050	74,2
<i>Adéquation qualitative des jeunes à leur emploi</i>						
Qualification correspondante	143 640	40,8	77 058	41,4	66 582	40,1
Qualification non correspondante (surqualifié ou sous-qualifié)	208 362	59,2	109 081	58,6	99 281	59,9
<i>Emploi</i>						
Emploi régulier	129 928	31,1	92 412	41,1	37 516	19,5
Emploi irrégulier	287 792	68,9	132 532	58,9	155 260	80,5
Emploi formel	45 803	11,0	32 172	14,3	13 631	7,1
Emploi informel	371 917	89,0	192 772	85,7	179 145	92,9
Emploi satisfaisant	283 855	68,0	152 474	67,8	131 381	68,2
Emploi non satisfaisant	133 865	32,1	72 470	32,2	61 395	31,9
Ensemble	417 720	100	224 944	100	192 776	100

* Ce revenu moyen est estimé à 127 088 FCFA.

Note: Veuillez vous référer à l'annexe 1 pour les définitions des indicateurs utilisés dans ce tableau.

Les résultats de l'ETVA 2015 estiment à 265 181 le nombre de jeunes souhaitant changer d'emploi, soit près de 63,6 pour cent de l'ensemble des travailleurs. L'examen des motivations de changement d'emploi met en exergue trois principales raisons: l'envie d'avoir un meilleur revenu par heure de travail (34,6 pour cent), la temporalité de l'emploi (32,4 pour cent) et l'amélioration des conditions de travail (14,2 pour cent). Ces raisons restent valables aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 3.34 Répartition des jeunes salariés souhaitant changer de travail selon la raison de changement

Raison de changement de travail	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mon emploi actuel est temporaire	85 884	32,4	42 956	30,2	42 928	34,9
Par peur de perdre mon emploi actuel	6 445	2,4	4 878	3,4	1 567	1,3
Pour travailler plus d'heures au même taux horaire	4 216	1,6	3 116	2,2	1 100	0,9
Pour avoir un meilleur revenu par heure de travail	91 879	34,6	48 521	34,1	43 358	35,2
Pour travailler moins d'heures avec une réduction de salaire	1 579	0,6	1 051	0,7	528	0,4
Pour mieux utiliser mes compétences	21 622	8,2	10 508	7,4	11 114	9,0
Pour avoir un emploi du temps plus pratique, moins de trajets	15 856	6,0	9 638	6,8	6 218	5,1
Pour améliorer mes conditions de travail	37 700	14,2	21 436	15,1	16 264	13,2
Ensemble	265 181	100	142 104	100	123 077	100

3.8.5 Recherche d'emploi

Plus de trois quarts des jeunes salariés (75,2 pour cent) ont passé moins d'une année avant de trouver l'emploi actuel. Il sied de noter que plus de la moitié des jeunes salariés (51,5 pour cent) ont obtenu leur emploi avant trois mois de recherche.

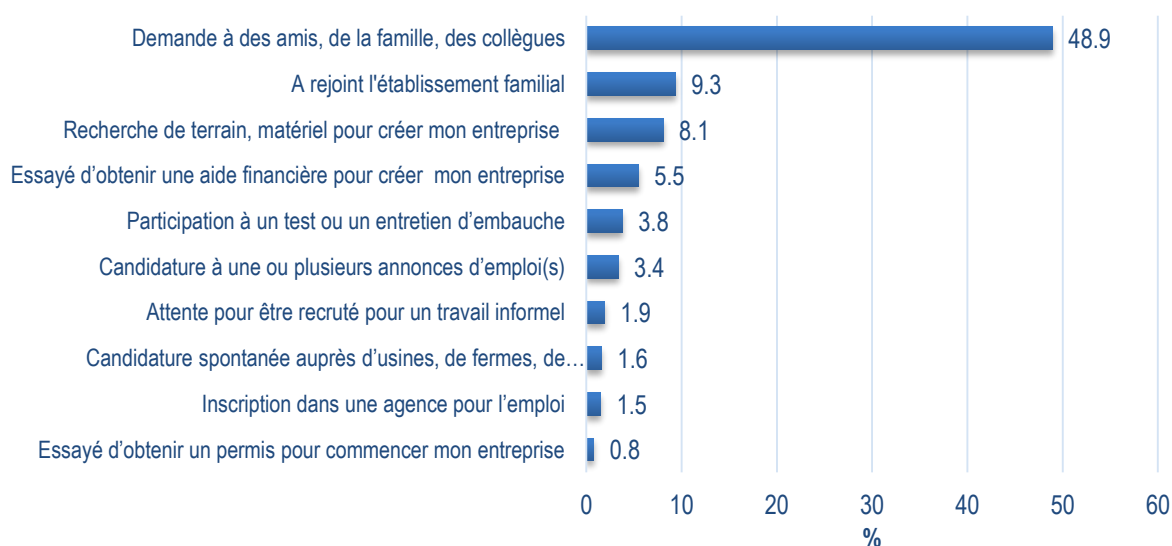
En ce qui concerne les employeurs, près de 90 pour cent de ces derniers ont créé leurs entreprises en moins d'une année. Il paraît essentiel de relever que plus de la moitié des jeunes employeurs (54,6 pour cent) ont créé leurs entreprises en moins de trois mois. Quant aux travailleurs indépendants, plus de 80 pour cent d'entre eux ont passé moins d'une année avant de créer leurs propres activités.

Tableau 3.35 Répartition des jeunes employés selon la durée de recherche d'emploi et le statut dans l'emploi

Durée de la recherche	Salariés		Employeurs		Travailleurs indépendants		Travailleurs familiaux non rémunérés	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d'une semaine	19 477	16,7	4 709	21,5	56 246	25,8	19 555	63,9
1 semaine à moins d'un mois	18 136	15,6	2 652	12,1	34 625	15,9	2 486	8,1
1 mois à moins de 3 mois	22 398	19,2	4 599	21,0	40 992	18,8	1 130	3,7
3 mois à moins de 6 mois	9 895	8,5	5 002	22,9	23 955	11,0	1 261	4,1
6 mois à moins d'un an	17 647	15,2	2 525	11,5	19 519	9,0	2 348	7,7
1 an à moins de 2 ans	13 880	11,9	601	2,8	22 389	10,3	891	2,9
2 ans ou plus	15 070	12,9	1 794	8,2	20 229	9,3	2 920	9,6
Non défini					501	0,2	241	0,8
Ensemble	116 503	100	21 882	100	217 955	100	30 832	101

Selon les méthodes d'obtention d'emploi, près de 50 pour cent des jeunes travailleurs ont eu recours à la famille, aux amis et aux connaissances. Seulement 1,5 pour cent d'entre eux ont obtenu leur emploi actuel par le canal d'une agence pour l'emploi. Ces résultats corroborent ceux obtenus précédemment au niveau des chômeurs.

Graphique 3.11 Méthodes d'obtention d'emploi des jeunes travailleurs



4. Transition des jeunes de l'école vers la vie active

Ce chapitre analyse les différentes étapes de transition des jeunes femmes et hommes congolais de l'école vers la vie active et tente d'identifier les principaux déterminants de chaque étape de transition. Il s'agit en effet d'appréhender l'historique des différents moments d'activité et d'inactivité des jeunes qui ont achevé les études. Les concepts et définitions, les étapes de la transition par sexe, niveau d'éducation, groupe d'âge et milieu de résidence, et les chemins et longueur de transition sont les principaux points abordés dans ce chapitre.

4.1 Concepts et définitions

L'appropriation des définitions des concepts abordés dans ce chapitre est importante pour cette analyse afin d'éviter des interprétations différentes. La plupart des études définissent la transition comme le temps écoulé entre la sortie de l'école (soit à l'obtention du diplôme, soit par abandon) et le premier emploi régulier. Cependant, la définition de l'emploi régulier varie d'une étude à une autre et d'un pays à un autre. Aussi, nombre d'études fixent-elles la fin de la transition au premier emploi, quel qu'il soit, tandis que certaines autres se réfèrent à des dimensions qualitatives, telles que le premier emploi régulier caractérisé par un contrat type.

La définition de l'«emploi régulier» selon les enquêtes de transition de l'école vers la vie active de l'OIT est plus stricte que celle généralement utilisée. En partant du principe qu'une personne n'a pas «transité» jusqu'à ce qu'elle occupe un emploi qui réponde aux critères de base de la «décence», à savoir une permanence de l'emploi qui puisse garantir au travailleur un sentiment de sécurité (par exemple, un contrat à durée indéterminée) ou un emploi dont le travailleur est personnellement satisfait, l'OIT introduit donc une nouvelle dimension de la qualité dans la définition standard de la transition de l'école vers la vie active. Ainsi, l'OIT définit la transition vers le marché du travail comme étant le passage d'une jeune personne depuis la fin de la scolarité vers le premier emploi stable ou satisfaisant. Cette stabilité intègre non seulement la dimension satisfaction au travail, mais également le statut dans l'emploi avec

différentes combinaisons, du désir de changer d'emploi à la probabilité de garder cet emploi dans les douze prochains mois.

Au vu de ce qui précède, la transition peut être subdivisée en trois étapes:

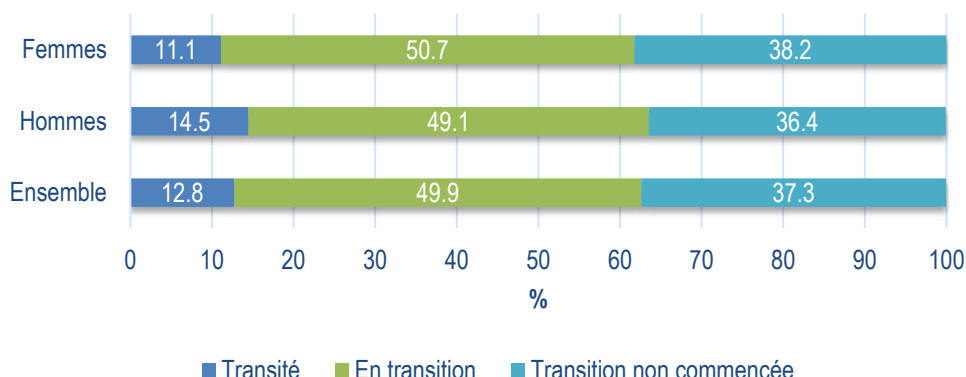
- I. **Transition achevée:** un jeune qui a «achevé la transition» est un jeune qui est employé, n'est pas scolarisé et qui, actuellement:
 - a) occupe un emploi stable en vertu:
 - i. d'un contrat écrit d'au moins douze mois; ou
 - ii. d'un accord verbal, qu'il est censé conserver durant les douze mois suivants;
 - b) occupe un emploi temporaire satisfaisant en vertu:
 - i. d'un contrat écrit d'au moins douze mois, dont il ne souhaite pas changer; ou
 - ii. d'un accord verbal, qu'il n'est pas sûr de pouvoir conserver durant les douze mois suivants, mais dont il ne souhaite pas changer; ou
 - c) est établi à son compte dans des conditions satisfaisantes (emploi indépendant, dont il ne souhaite pas changer).
- II. **En transition:** un jeune est encore «en transition» si, actuellement, il:
 - a) est étudiant (et travaille, ou est chômeur);
 - b) est chômeur (non-étudiant, définition assouplie);
 - c) occupe un emploi temporaire non satisfaisant, en vertu:
 - i. d'un contrat écrit d'au moins douze mois, dont il souhaite changer; ou
 - ii. d'un accord verbal, qu'il n'est pas sûr de pouvoir conserver durant les douze mois suivants, et dont il souhaite changer;
 - d) est établi à son propre compte dans des conditions non satisfaisantes (emploi indépendant, dont il souhaite changer); ou
 - e) n'est ni actif, ni scolarisé, ni en formation, et recherchera un travail ultérieurement.
- III. **Transition non encore entamée:** un jeune dont la «transition n'est pas encore entamée» est un jeune qui, actuellement:
 - a) est encore scolarisé et inactif (étudiant inactif); ou
 - b) n'est ni actif, ni scolarisé, ni en formation (inactif non scolarisé), et n'a pas l'intention de rechercher un travail.

4.2 Les étapes de la transition au Congo

Les résultats de l'ETVA Congo 2015 montrent dans l'ensemble que sur 1 308 219 jeunes, 12,8 pour cent ont transité, 49,9 pour cent sont en transition et 37,3 pour cent n'ont pas encore commencé leur transition. L'analyse selon le sexe des différents stades de transition révèle que, sur un effectif de 667 669 jeunes femmes, 11,1 pour cent ont transité, 50,7 pour cent sont en transition et 38,2 pour cent n'ont pas encore commencé leur transition. Chez les hommes

par contre, sur un effectif de 640 550 jeunes, 14,5 pour cent ont transité, 49,1 pour cent sont en transition et 36,4 pour cent n'ont pas encore commencé leur transition.

Graphique 4.1 Répartition des jeunes selon la phase de transition



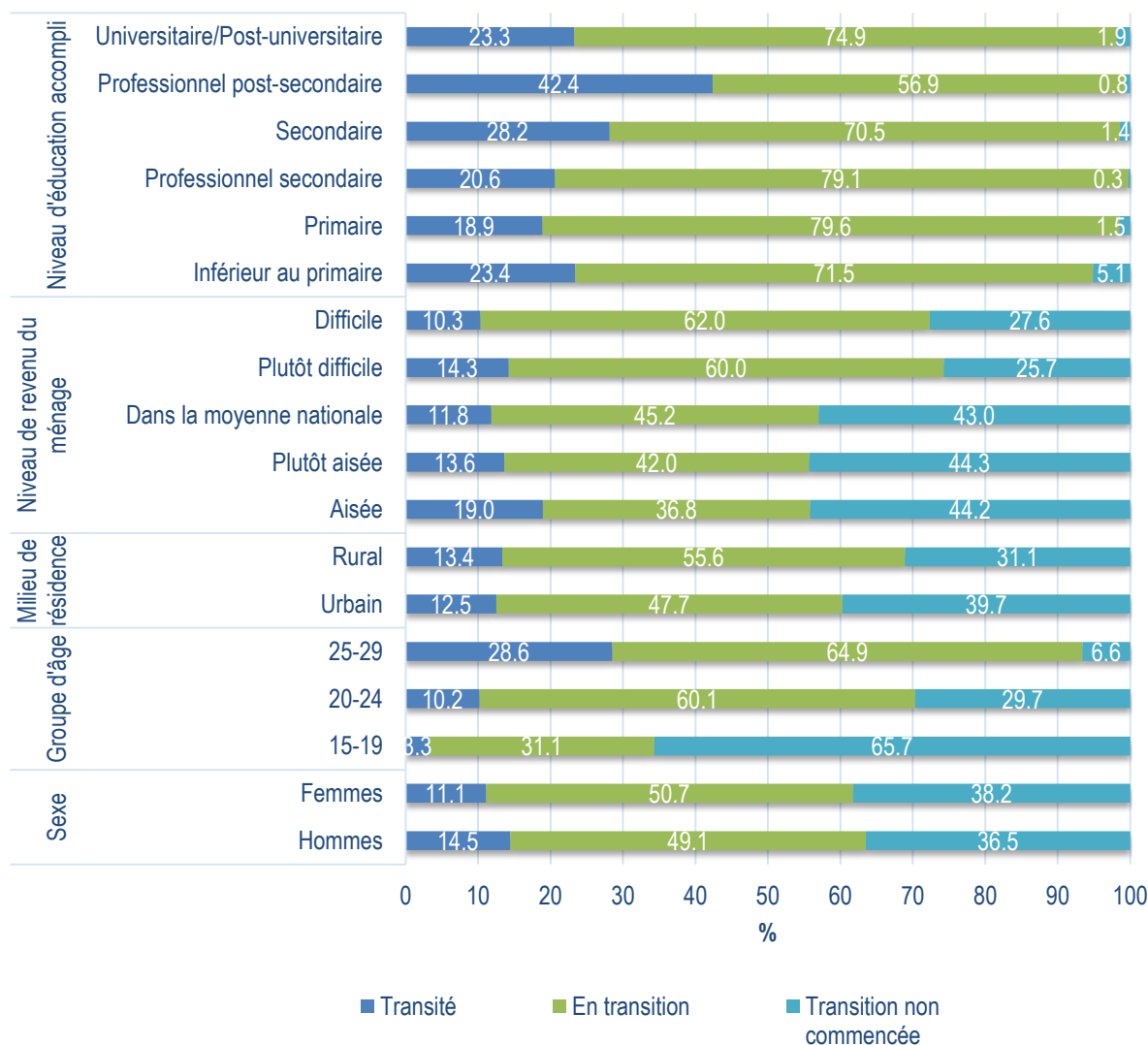
Au Congo, l'examen des différentes phases de transition selon quelques caractéristiques sociodémographiques (graphique 4.2) fait observer que la proportion des jeunes ayant transité évolue en fonction de l'âge. En effet, la proportion des jeunes ayant transité est relativement plus faible dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans (3,3 pour cent) que dans celle de 25 à 29 ans (28,6 pour cent). Par ailleurs, le plus fort taux des jeunes n'ayant pas transité dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans se justifie du fait que ces derniers sont encore sur les bancs de l'école.

La répartition des jeunes selon le milieu de résidence montre que, en milieu rural, 13,4 pour cent ont transité, 55,6 pour cent sont en transition et 31,1 pour cent n'ont pas encore commencé leur transition. Par contre, en milieu urbain, la part des jeunes ayant transité est de 12,5 pour cent, celle des jeunes en transition s'élève à 47,7 pour cent et celle des jeunes n'ayant pas entamé leur transition atteint 39,7 pour cent. Il convient de noter que la proportion des jeunes en transition est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

La situation financière du ménage influence dans une certaine mesure les étapes de la transition des jeunes. En effet, les résultats de l'ETVA Congo 2015 montrent que la proportion des jeunes ayant transité est plus élevée (19,0 pour cent) dans les ménages à situation financière aisée que dans d'autres types de ménage. Par ailleurs, près de 62,0 pour cent des jeunes issus des ménages à situation financière difficile sont en transition contre 36,8 pour cent pour les ménages à situation financière aisée.

Le niveau d'instruction des jeunes est l'un des éléments déterminants de la transition. Il ressort des résultats de l'ETVA Congo que les jeunes ayant transité sont approximativement deux fois plus nombreux chez ceux ayant atteint le niveau professionnel post-secondaire que chez ceux des autres niveaux. Quel que soit le niveau d'instruction considéré, plus de la moitié des jeunes sont en transition.

Graphique 4.2 Répartition des jeunes selon la phase de transition et les caractéristiques sociodémographiques



Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

4.2.1 Les jeunes qui n'ont pas encore commencé la transition

L'analyse de la situation des jeunes n'ayant pas encore commencé la transition montre globalement que, quels que soient le sexe, le milieu de résidence et la situation financière du ménage, les inactifs étudiants sont majoritairement (plus de 90,0 pour cent) représentés comparativement aux inactifs non-étudiants ne souhaitant pas travailler.

Tableau 4.1 Caractéristiques sociodémographiques des jeunes qui n'ont pas encore commencé la transition selon les sous-groupes de transition

		Inactifs étudiants	Inactifs non-étudiants ne souhaitant pas travailler
Sexe	Hommes	97,8	2,2
	Femmes	96,8	3,2
Milieu de résidence	Urbain	97,2	2,8
	Rural	97,7	2,3
	Aisée	96,6	3,4
	Plutôt aisée	97,8	2,2
Situation financière	Dans la moyenne nationale	96,6	3,4
	Plutôt difficile	98,8	1,2
	Difficile	98,2	1,8

Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

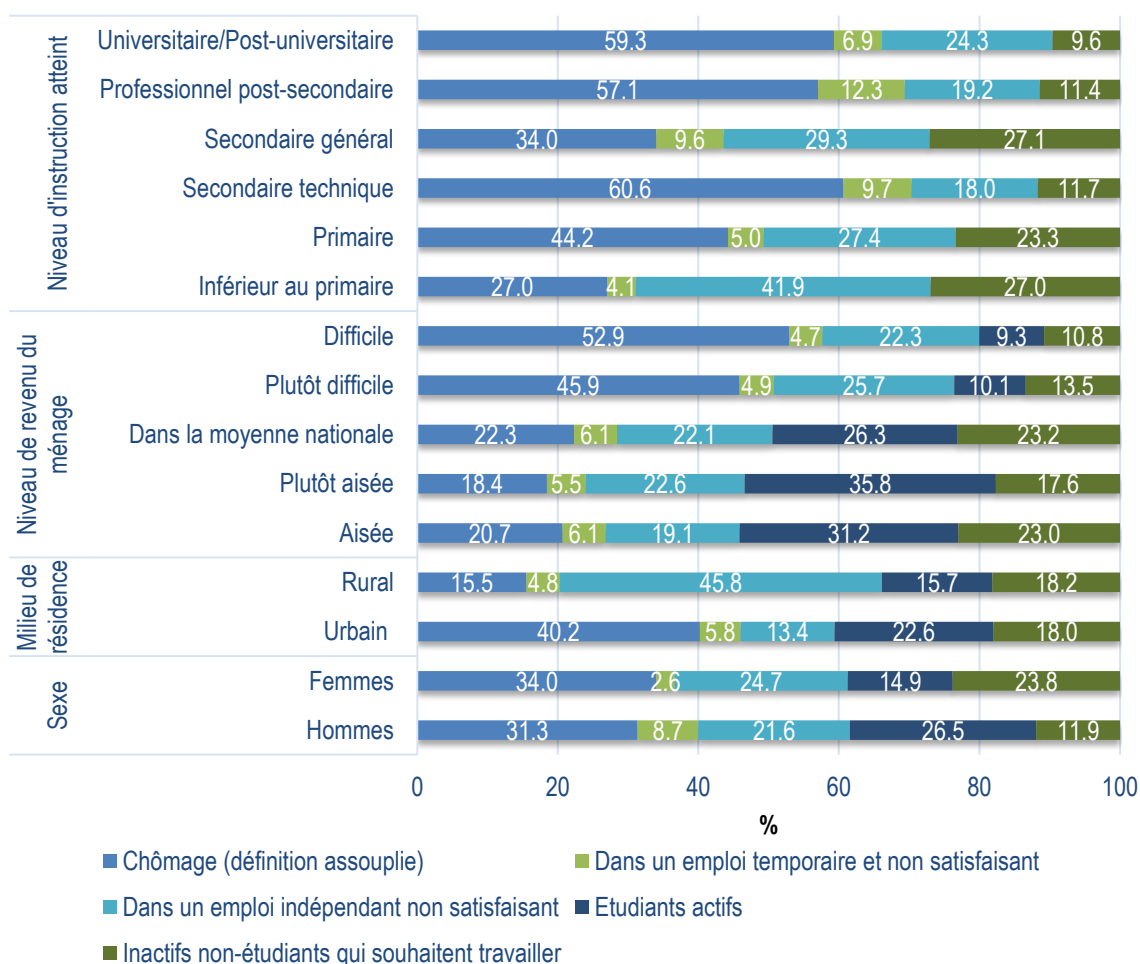
4.2.2 Les jeunes en transition

L'analyse de la situation des jeunes en transition montre globalement que, parmi ceux qui possèdent un emploi, les emplois temporaires non satisfaisants sont minoritaires par rapport aux autres types d'emplois quels que soient le sexe, le milieu de résidence, la situation financière du ménage et le niveau d'instruction atteint. En milieu urbain, parmi les jeunes en transition, 40,2 pour cent sont au chômage (chômage assoupli) contre 15,5 pour cent en milieu rural. Par ailleurs, les jeunes ayant un emploi indépendant non satisfaisant sont relativement plus nombreux (45,8 pour cent) en milieu rural que leurs homologues du milieu urbain (13,4 pour cent).

La prise en compte de l'identité sexuelle des jeunes montre que, chez les hommes, 26,5 pour cent des jeunes en transition sont ceux combinant l'école et le travail. Cette proportion est relativement plus faible chez les femmes (14,9 pour cent). L'analyse selon la situation financière du ménage fait observer que, dans les ménages à situation financière difficile et plutôt difficile, on trouve que la plupart des jeunes en transition sont au chômage (chômage assoupli).

En prenant en compte le niveau d'instruction, il apparaît que, parmi les jeunes qui sont en transition, près de 60 pour cent de ceux qui ont atteint le niveau universitaire, ou le niveau secondaire technique ou le niveau professionnel post-secondaire sont au chômage. Cependant 41,9 pour cent des jeunes qui ont un niveau inférieur au primaire et 27,4 pour cent des jeunes qui ont un niveau primaire ont un emploi indépendant non satisfaisant. Près d'un jeune sur quatre qui ont terminé ce niveau d'éducation est inactif non-étudiant souhaitant travailler dans le futur. Alors que les jeunes qui ont un niveau d'éducation élevé cherchent un travail, on observe que les jeunes qui ont un niveau d'éducation faible occupent plutôt des emplois indépendants ou restent inactifs avec l'intention de travailler dans le futur. On peut conclure qu'il y a une corrélation positive entre le niveau d'éducation atteint et les attentes des jeunes en termes d'emplois de qualité sur le marché du travail.

Graphique 4.3 Caractéristiques des jeunes en transition selon les sous-groupes de transition



Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

4.2.3 Les jeunes qui ont achevé leur transition

L'analyse de la situation des jeunes ayant transité montre globalement que les emplois temporaires satisfaisants sont minoritaires par rapport aux autres types d'emplois quels que soient le sexe, le milieu de résidence, la situation financière du ménage et le niveau d'instruction atteint.

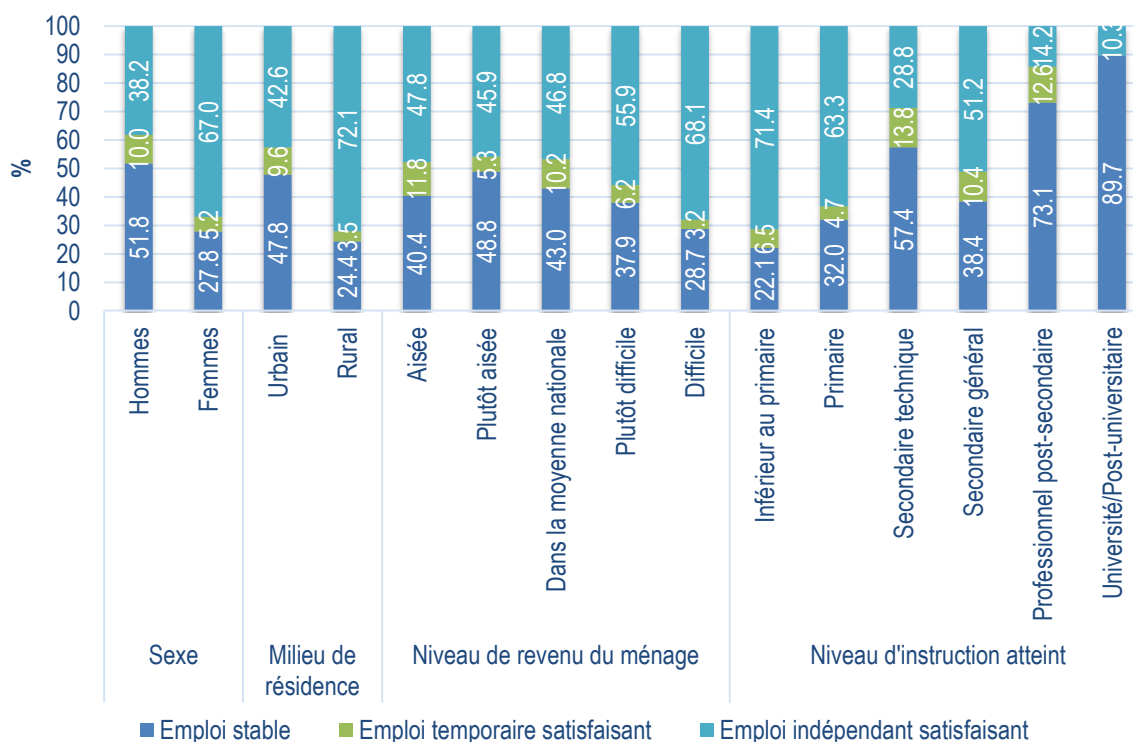
Les résultats de l'ETVA 2015 révèlent que, parmi les jeunes ayant transité vivant en milieu urbain, 47,8 pour cent ont un emploi stable et 42,6 pour cent ont un emploi indépendant satisfaisant. En milieu rural, on constate une prédominance des emplois indépendants satisfaisants (72,1 pour cent). L'analyse selon le sexe fait observer que, parmi les femmes ayant transité, 67,0 pour cent exercent des emplois indépendants satisfaisants et 27,8 pour cent ont des emplois stables. Contrairement aux femmes, 51,8 pour cent des hommes ayant transité ont un emploi stable alors que seulement 38,2 pour cent possèdent des emplois indépendants satisfaisants.

Au regard des résultats de l'ETVA, on a de bonnes raisons de soupçonner que les jeunes ayant transité ont des emplois de plus en plus stables à mesure que le niveau d'instruction

atteint augmente. En effet, la plupart des jeunes ayant achevé leur transition avec une formation de niveau universitaire, professionnel post-secondaire et secondaire technique ont des emplois stables, de 89,7 pour cent, 73,1 pour cent et 57,4 pour cent respectivement.

On observe que chez les jeunes ayant transité qui appartiennent aux ménages à situation financière aisée, 47,8 pour cent ont des emplois indépendants satisfaisants et 40,4 pour cent ont des emplois stables. Quant à ceux issus des ménages à situation financière difficile, 68,1 pour cent possèdent des emplois indépendants satisfaisants et 28,7 pour cent ont des emplois stables.

Graphique 4.4 Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ayant transité selon les groupes de transition



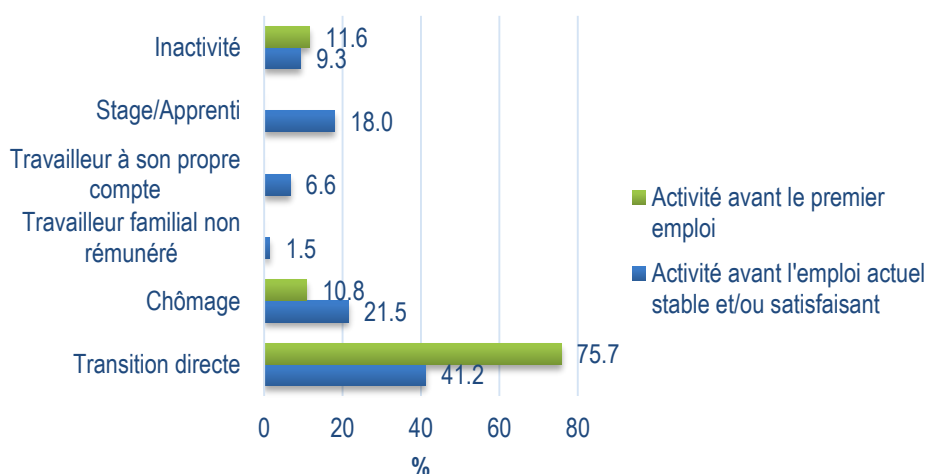
Note: Le niveau de revenu des ménages est basé sur l'autoévaluation du jeune répondant.

4.3 Chemins et longueur de la transition

La capacité d'examiner le chemin historique des activités économiques des jeunes qui ont terminé la transition est l'une des plus grandes valeurs ajoutées de l'ETVA. En utilisant le chemin historique, nous sommes donc en mesure d'identifier le statut d'occupation économique des jeunes avant d'obtenir un emploi, ou plus précisément un emploi stable et/ou satisfaisant. Le graphique 4.5 montre que pour plus de 41 pour cent des jeunes qui ont transité, leur emploi stable et/ou satisfaisant était la première expérience. Dix-huit pour cent des jeunes ont obtenu leur emploi stable et/ou satisfaisant après une période de stage. Près de 22 pour cent de ces jeunes étaient au chômage précédemment et 8,1 pour cent au total travaillaient dans des emplois indépendants. Cependant, 9,3 pour cent des jeunes ont pu obtenir un emploi stable et/ou satisfaisant après une période d'inactivité. En supprimant le critère de stabilité et de satisfaction, on relève que 75,7 pour cent des jeunes ont directement eu un emploi dès qu'ils

ont commencé leur parcours professionnel, 10,8 pour cent ont commencé comme chômeurs et 11,6 pour cent étaient inactifs au début de leur carrière.

Graphique 4.5 Flux des jeunes ayant transité vers un emploi selon le statut d'occupation économique antérieure



Les durées ci-dessous sont calculées à partir du moment où les jeunes ont commencé a) leur premier emploi, b) leur premier emploi stable et/ou satisfaisant, c) leur emploi actuel stable et/ou satisfaisant depuis leur sortie du système éducatif. Les résultats montrent que, lorsque les jeunes se rendent sur le marché du travail après leurs études, ils ont besoin de presque un an avant d'obtenir leur premier emploi. Quand on examine de plus près la durée de la transition, les résultats révèlent que les jeunes attendent en moyenne 26,5 mois avant d'obtenir leur premier emploi stable et/ou satisfaisant. Cependant, les jeunes pour lesquels la transition n'est pas directe (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas réussi à obtenir un premier emploi stable et/ou satisfaisant), 31,9 mois passent avant qu'ils trouvent un emploi stable et/ou satisfaisant. La prise en compte du sexe fait apparaître des différences nettes entre hommes et femmes et on voit que la transition des jeunes femmes dure plus longtemps que celle des hommes.

Tableau 4.2 Durée de la transition de l'école vers la vie active (mois)

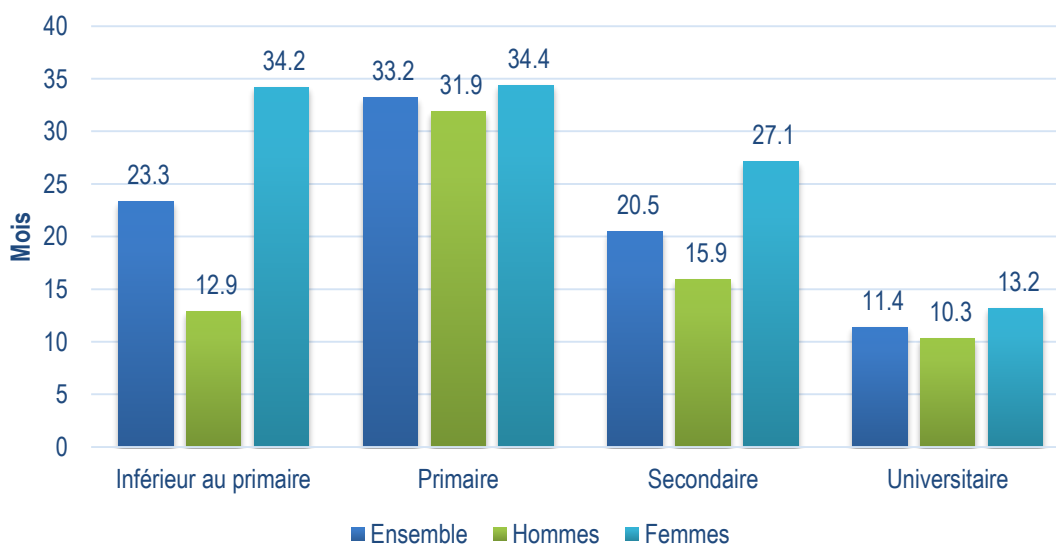
	Ensemble	Hommes	Femmes
<i>Durée depuis la sortie du système éducatif:</i>			
Jusqu'au premier emploi	9,5	8,0	11,3
Jusqu'au premier emploi stable et/ou satisfaisant (y compris transition directe)	26,5	23,0	30,6
Jusqu'au premier emploi stable et/ou satisfaisant (hors transition directe)	31,9	28,2	36,1
Jusqu'à l'emploi actuel stable et/ou satisfaisant (y compris transition directe)	42,6	44,7	40,0
Jusqu'à l'emploi actuel stable et/ou satisfaisant (hors transition directe)	48,1	49,9	45,8

Une fois la transition achevée, certains jeunes peuvent changer de travail ou arrêter de travailler et ensuite se rendre de nouveau sur le marché du travail pour diverses raisons. Lorsqu'on prend en compte ces changements de situation, il est logique que la durée moyenne pour atteindre leur emploi actuel stable et/ou satisfaisant soit plus longue que la durée mise

pour atteindre un premier emploi de ce type. Au Congo, il a fallu près de quatre ans (42,6 mois) en moyenne à une jeune personne pour parvenir à l'emploi actuel stable et/ou satisfaisant (44,7 mois pour les jeunes hommes et 40,0 mois pour les jeunes femmes).

Pour terminer, la figure 4.6 présente les avantages que l'éducation apporte pour la transition de l'école vers la vie active des jeunes au Congo. La longueur de la transition vers un premier emploi stable et/ou satisfaisant pour un diplômé de l'université est la moitié de celle d'un jeune titulaire d'un diplôme secondaire (11,4 et 20,5 mois respectivement) et un tiers de celle des jeunes de l'enseignement primaire qui prennent 33,2 mois (près de trois ans) pour achever leur transition. Les longues transitions des jeunes ayant un faible niveau d'éducation peuvent être expliquées en partie par leur plus jeune âge d'arrêt de leur scolarité, mais la question de ce que font ces jeunes pendant cette longue période de transition reste incertaine. Une enquête future devrait tenir compte des caractéristiques des jeunes dans cette catégorie, car ils sont susceptibles d'être les jeunes les plus défavorisés dans le pays et donc ceux pour qui le besoin d'une intervention dès l'âge le plus précoce est nécessaire.

Graphique 4.6 Moyenne de la longueur de la transition vers le marché du travail à partir de l'obtention du diplôme d'études vers un premier emploi stable et/ou satisfaisant selon le niveau d'éducation complété



5. Cadre politique pertinent et recommandations politiques

Au Congo, comme dans la plupart des pays en développement, la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour les jeunes est un élément crucial de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. En effet, pour échapper aux affres du chômage, et notamment à la pauvreté, de nombreux jeunes congolais travaillent dans des situations d'emploi informel, provisoires et sans sécurité. Ainsi, nombre d'entre eux se trouvent piégés dans un cercle vicieux où faibles qualifications, faible productivité, faibles perspectives de revenus, absence de protection sociale, privation de liberté syndicale et de négociation collective sont inexorablement liées. En même temps, le pays connaît une rapide urbanisation et fait ainsi face à des contraintes démographiques et sociales qui à la fois pèsent sur le niveau éducatif et de formation du capital humain et accentuent l'acuité des problèmes d'emploi. Il est pourtant

notoire que le déficit de travail décent des jeunes perpétue le cercle vicieux de la pauvreté, faisant du sous-emploi et du chômage des jeunes une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics du Congo. Face à cette situation, le gouvernement congolais tente d'apporter des solutions à travers une série de mesures et d'actions dont le bilan inspire des recommandations politiques.

5.1 Cadre politique pertinent de l'emploi des jeunes

Dans les faits, après une longue crise sociale et politique, c'est en 2008 qu'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) a été adopté au Congo, comme cadre de référence permettant au gouvernement d'améliorer le cadre macroéconomique de façon durable, de progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de mener le Congo au point d'achèvement de l'initiative renforcée d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) au cours de la période 2008-2010. Le DSRP, évalué en octobre 2011, dans un rapport d'achèvement, traitait le volet emploi à travers l'axe 4 (environnement social et intégration des groupes vulnérables) dont l'objectif était de promouvoir la création d'emplois décents à travers les stratégies suivantes: a) élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi; b) appui à la création d'emplois dans le secteur privé; c) promotion des activités à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Il recommandait en outre l'élaboration d'un autre document de deuxième génération axé sur la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP-2012-2016) et d'une politique nationale de la jeunesse, qui est maintenant disponible et qui a fait l'objet d'une validation lors d'une conférence nationale de la jeunesse. Un plan d'action associé à cette politique est également disponible. De plus, le document de politique nationale de l'emploi (PNE), en cours de validation, intègre un volet spécifique «jeunes» qui ambitionne une augmentation de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre, l'amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre, la facilitation de l'accès des groupes vulnérables à l'emploi et le renforcement de la gouvernance du marché du travail. L'engagement du gouvernement congolais à la promotion de l'emploi des jeunes s'est matérialisé par la signature de la Charte africaine de la jeunesse en février 2008, ratifiée le 22 octobre 2010. Par ailleurs, dans le même cadre, un décret fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture des structures privées d'accueil a été adopté et un projet d'appui contre les comportements déviants chez les enfants et adolescents a été mis en place au Congo.

Sur le plan institutionnel, trois ministères s'occupent des questions relatives à l'emploi: a) le ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi; b) le ministère du Travail et de la Sécurité sociale; et c) le ministère de l'Education civique et de la Jeunesse pour répondre, en partie, aux problèmes spécifiques des jeunes.

Parmi d'autres initiatives entreprises par le gouvernement congolais en faveur de l'emploi des jeunes, il importe de relever des programmes spécifiques de promotion de l'emploi mis en œuvre par le service public de l'emploi:

- le Dispositif d'occupation des jeunes aux travaux d'intérêt public (DOJETIP) (2009) qui vise à occuper et former les jeunes désœuvrés par le biais de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). La population cible est constituée de jeunes sans emploi, âgés de 18 à 35 ans, régulièrement inscrits sur les registres de l'ONEMO (service public de l'emploi du Congo);
- le Programme auto-emploi et micro-entreprise (PAME) (2009-2011) qui a consisté à inciter les jeunes citoyens sans emploi à créer et gérer leurs propres unités de

production économiques en visant à: *a)* développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes; *b)* encourager la prise en charge des jeunes par leur participation aux activités génératrices de revenus; *c)* contribuer à la réduction de la pauvreté. Le public cible est constitué de jeunes dont l'âge varie entre 18 et 35 ans, inscrits à l'ONEMO, porteurs d'idées de projets ou de projets créateurs d'emplois;

- le Programme emploi diplômé (PED) (2009-2011), qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en stage pré-emploi dans les entreprises, poursuit les objectifs suivants: *a)* faire acquérir aux stagiaires une expérience pratique dans les métiers de l'entreprise; *b)* faire qualifier les diplômés de l'enseignement général afin de faciliter leur insertion professionnelle; *c)* apporter à l'entreprise des ressources humaines peu onéreuses et de haut niveau; *d)* maximiser les chances d'employabilité des jeunes; *e)* préparer les jeunes à l'emploi;
- le Programme d'appui au développement des emplois ruraux (PADER) (2009-2011) qui consiste en un appui technique, matériel et financier à différents projets des populations rurales, notamment des jeunes sans emploi. Il vise la création d'emplois en milieu rural et l'incitation des jeunes à se prendre en charge, en encourageant le développement de l'auto-emploi afin de lutter contre l'exode rural, le chômage et la pauvreté. Le public cible est constitué de groupements coopératifs de plus de cinq jeunes âgés de 18 à 35 ans porteurs de projets ou d'idées de projets;
- et enfin le Projet de développement des compétences pour l'employabilité des jeunes (PDCE), cofinancé par le gouvernement du Congo et la Banque mondiale, qui vise à promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables vivant dans les zones urbaines ou périurbaines afin d'améliorer leur insertion sur le marché du travail ainsi que leurs revenus. Il occupera 15 000 jeunes âgés de 16 à 39 ans sur une période de cinq ans et est mis en œuvre en partenariat avec la Banque mondiale.

Il faut noter que d'autres programmes aussi importants que ceux précités sont élaborés et attendent d'être financés. Il s'agit: *a)* du Programme d'orientation professionnelle en milieu scolaire (OPS); *b)* du Programme d'appui à l'emploi des personnes handicapées et des femmes (PAEPHF); *c)* du Programme d'appui au retour des immigrés congolais (PARIC).

Enfin, dans la perspective d'accroître la capacité de création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat, il faut aussi noter que des possibilités de synergie existent entre les différents ministères ayant en charge des portefeuilles à forte potentialité d'emploi (Industrie, Construction, PME, Commerce, Agriculture et élevage, Pêche et aquaculture, Tourisme et environnement, Economie forestière et développement durable, Fonction publique) à travers leur politique de développement. Il s'agit notamment de la stratégie nationale HIMO créée en 2010 avec l'appui du Bureau international du Travail qui s'est engagé à apporter une assistance technique à la composante HIMO du Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés (PARSEGD), initié par le ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité.

Cette stratégie HIMO vise à promouvoir et soutenir la création d'emplois productifs et décents, grâce à la mise en œuvre des politiques et programmes d'investissement public, en ayant recours à une main-d'œuvre intensive dans le secteur des infrastructures. Elle entend contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement économique et au progrès social de la population. Elle s'articule autour de six axes stratégiques: *a)* création d'un environnement politique et institutionnel favorable; *b)* renforcement de la planification stratégique; *c)*

développement des capacités de mise en œuvre; d) développement de mécanismes de suivi et évaluation, et stratégie de durabilité; e) conception et mise en œuvre de programmes opérationnels de promotion de l'approche HIMO; f) développement d'un partenariat pour l'action.

La politique nationale de l'action sociale vise l'insertion socio-économique des personnes défavorisées au travers de deux programmes: a) HIMO et b) insertion par la microentreprise.

La politique nationale de l'artisanat vise à promouvoir, dans le cadre du développement d'un secteur privé formel national, un entrepreneuriat capable d'accroître sa contribution à la production des richesses, à la création d'emplois, *in fine* à la réduction de la pauvreté. Cette politique s'est fixé comme objectifs stratégiques: a) la contribution à l'amélioration du climat des affaires et du cadre juridique et institutionnel des PME et de l'artisanat; b) la promotion des unités de production; c) l'appui à l'expansion et à la consolidation du secteur privé national; d) la participation à l'amélioration des performances et la stabilisation du cadre macroéconomique sur le long terme. Ainsi fut promulguée la loi 7-2010 du 22 juin 2010 régissant l'artisanat en République du Congo et ses cinq décrets d'application visant les objectifs suivants: a) doter la République du Congo d'un cadre juridique régissant aussi bien le secteur de l'artisanat que l'artisan en tant qu'acteur de production; b) promouvoir le développement harmonieux et équilibré des activités artisanales en tenant compte de leur spécificité; c) fixer les conditions de l'exercice de l'activité artisanale; d) créer les conditions optimales pour la recherche et l'innovation des activités artisanales en adéquation avec les avancées technologiques; e) créer les conditions propices à l'exercice d'une concurrence loyale; f) mettre l'artisan au centre de sa vie professionnelle.

Enfin, la politique nationale d'industrialisation du Congo, considérée aujourd'hui comme le fondement du développement économique, repose sur les atouts naturels dans la perspective d'une diversification de l'offre des biens et services, à travers la valorisation des potentialités réelles de chaque filière de production existante ou à créer. L'enjeu principal est de faire passer le Congo du stade de «producteur primaire» à celui de producteur de biens manufacturés. Cette politique a pour objectif de définir: a) les stratégies d'industrialisation au cours de la période (2011-2016); b) les principes directeurs du redéploiement industriel; c) le cadre de mise en œuvre de la politique d'industrialisation.

5.2 Recommandations politiques

Les résultats de l'ETVA Congo 2015 traduisent une situation préoccupante pour l'emploi des jeunes qui se caractérise par un chômage de masse et de longue durée.

Ces résultats montrent en particulier que la jeunesse congolaise se trouve dans une situation de vulnérabilité qui l'expose à la pauvreté et à toutes les situations de précarité. Ce qui laisse penser que les politiques et les mesures entreprises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'emploi des jeunes s'avèrent peu efficaces en termes de création d'emplois ou d'amélioration des conditions de vie. Pour cette raison, et face à la situation préoccupante de l'emploi des jeunes telle que décrite précédemment, des mesures structurelles méritent d'être prises pour garantir un travail décent à la jeunesse congolaise. A côté de ces mesures structurelles, il importe d'envisager également des actions immédiates susceptibles d'améliorer la situation de la jeunesse dans le court terme.

5.2.1 Mesures structurelles

Pour promouvoir l'emploi des jeunes de façon durable, l'Etat congolais est amené à engager de profondes réformes qui touchent la dynamique de développement en général et l'amélioration de la qualité du capital humain en particulier. Pour ce faire, une série de mesures s'impose dont voici les principales:

- ***Infléchir le modèle de croissance.*** En dépit du niveau de croissance soutenu de l'économie congolaise, le niveau du chômage est resté élevé du fait de son caractère non inclusif. Aussi, pour que la croissance de l'économie congolaise débouche sur la réalisation de résultats socialement désirables, notamment en matière de création d'emplois pour les jeunes, il est impératif de mettre en œuvre une politique visant une croissance forte, capable de générer des emplois en quantité et en qualité. Cette politique suppose un changement de cap devant s'appuyer sur une meilleure orientation de l'investissement productif aux fins de diversification de l'économie, par la valorisation des secteurs porteurs tels les secteurs forestier et agricole, ainsi que ceux des services et des mines.
- ***Améliorer l'employabilité des jeunes.*** L'employabilité des jeunes fait partie des contraintes majeures à leur insertion professionnelle, en faisant partie des facteurs explicatifs des déséquilibres du marché du travail et des problèmes de transition des jeunes vers le marché du travail. Ce qui nécessite une réorientation des politiques éducatives et de formations en vue d'assurer l'adéquation entre formation et emploi. Cela passe nécessairement par une meilleure définition et une planification de l'offre de formation en fonction des besoins du marché du travail du moment.
- ***Développer l'entrepreneuriat juvénile.*** L'entrepreneuriat juvénile est de plus en plus reconnu non seulement comme une réponse à la situation du chômage des jeunes, mais aussi comme un facteur de croissance économique, donc générateur d'emplois. Dans le contexte du Congo, marqué par le développement d'un entrepreneuriat de survie peu créateur d'emplois décents et faiblement contributif au remodelage du système productif, il est important que soit mis en œuvre un programme de stimulation de la volonté et de l'initiative d'entreprendre. Cela devrait être permis par l'introduction de la formation en entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire, en vue d'initier les jeunes au développement l'esprit d'entreprise, mais aussi pour les aider à percevoir les opportunités de carrière ouvertes par l'activité entrepreneuriale. Et, comme l'enseigne l'expérience, le passage d'un individu de la formation à la production des biens et services nécessite la mise à disposition de fonds. Aussi, le développement de l'entrepreneuriat juvénile implique-t-il l'amélioration de l'accès aux financements, notamment pour les jeunes porteurs de projets.
- ***Améliorer le système d'information sur le marché du travail.*** L'imperfection de l'information sur le marché du travail est la source des dysfonctionnements de ce marché, aussi bien en matière de confrontation entre l'offre et la demande, qu'en matière d'identification des besoins liés aux défis de l'emploi des jeunes. L'ampleur des facteurs négatifs, comme le réseautage, qui prévalent sur le marché du travail au Congo peut être réduite par l'amélioration du système d'information à même de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de travail. Dans cette perspective, le renforcement du rôle de l'ONEMO dans la gestion et la diffusion des opportunités d'emplois sur toute l'étendue du territoire est une mesure structurelle fortement envisageable, étant donné qu'il contribuerait à la planification à moyen et long terme de l'offre de formation.

5.2.2 Actions immédiates

Eu égard à l'urgence qu'il y a à répondre aux problèmes d'emplois des jeunes au Congo, les mesures structurelles devraient être accompagnées d'actions ciblées et à effets immédiats, comme:

- multiplier les opportunités d'emploi en encourageant la création et le développement des TPE/PME, en levant notamment les contraintes légales et réglementaires liées à la fiscalité et à la parafiscalité, et en développant les services d'appui aux entreprises;
- promouvoir l'auto-emploi en le plaçant au cœur du dispositif de dynamisation du secteur privé en favorisant la migration du secteur informel vers le secteur formel;
- améliorer la transparence du marché du travail par la révision du Code du travail et l'actualisation des textes législatifs et réglementaires. La réforme du Code du travail devrait être souple et attractive de manière à encourager davantage les investissements tant privés que publics, tout en garantissant une juste protection des travailleurs;
- assurer le financement adéquat des programmes de promotion de l'emploi mis en place par le gouvernement;
- évaluer l'efficacité interne et externe du système de formation pour répondre aux besoins immédiats du marché du travail, à travers les stages de formation accélérés et des programmes d'expériences professionnelles qui permettent de réduire le fossé entre le monde du travail et le système éducatif;
- accroître l'offre de formation en faisant fonctionner les écoles, centres, instituts techniques et professionnels existants, tout en les dotant des moyens financiers, matériels et humains.

Annexe 1. Définitions des statistiques du marché du travail

1. Les unités statistiques suivantes sont définies selon les normes de la Conférence internationale des statisticiens du travail:

- a) **Les travailleurs** comprennent toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus qui, durant une semaine de référence:
 - ont travaillé pour un salaire ou un bénéfice (en espèces ou en nature) pendant au moins une heure;
 - étaient temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, congés, études, pause dans l'activité de l'entreprise, etc.), mais qui ont un lien formel avec leur emploi;
 - ont effectué un travail sans salaire pour un gain familial.
- b) **Les chômeurs** comprennent toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui répondent aux trois conditions suivantes au cours de la semaine de référence:
 - ne travaillent pas (selon la définition mentionnée ci-dessus);
 - étaient activement à la recherche d'un emploi ou ont pris des mesures concrètes pour démarrer leur propre entreprise;
 - sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux prochaines semaines suivant la semaine de référence.
- c) Les personnes qui n'appartiennent ni au groupe des travailleurs ni à celui des chômeurs sont classées dans **la population non active** (également appelée population inactive).

2. **La Classification internationale des types de professions (CITP)** catégorise la population occupée sur la base de leur contrat d'emploi explicite ou implicite, comme suit:

- a) *Employés (également travailleurs salariés)*: tous les travailleurs qui, occupant un «emploi rémunéré», bénéficient d'un contrat de travail explicite (écrit ou oral) ou d'un contrat implicite qui leur donne une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent.
- b) *Employeurs*: les personnes qui, travaillant à leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent un «emploi indépendant» (c'est-à-dire un emploi dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices provenant des biens et services produits) et, à ce titre, peuvent engager sur une base continue une ou plusieurs personnes qui travaillent pour eux comme employés.
- c) *Travailleurs à leur propre compte*: ceux qui, travaillant seul ou avec un ou plusieurs partenaires, occupent un «emploi indépendant» et n'engagent pas d'employés sur une base continue.
- d) *Travailleurs familiaux (non rémunérés)*: travailleurs qui occupent des emplois «indépendants» comme travailleurs à leur compte dans un établissement axé sur le marché exploité par une personne vivant dans le même ménage.

3. Les indépendants sont également classés selon leur activité principale, conformément à la Classification internationale des types de professions (CITP-08).

4. **Un ménage** est une famille ou toute autre communauté de personnes déclarant vivre sous le même toit, mettant en commun leurs revenus pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Le

concept de ménage comprend les membres présents à l'endroit où la famille réside, ainsi que les personnes qui sont temporairement absentes et qui vivent ailleurs, y compris à l'étranger, pour raison d'affaires, d'éducation ou autre, à condition que la durée de leur absence n'excède pas une année. Une personne vivant seule peut aussi être considérée comme un ménage, si elle ne fait pas déjà partie d'une autre unité. Le ménage peut résider dans un appartement séparé ou partagé, et il sera considéré comme une unité indépendante aussi longtemps que le revenu du ménage n'est pas partagé avec d'autres résidents. Les ménages collectifs comme les prisons et les institutions et leurs membres ne sont pas pris en compte dans les enquêtes de main-d'œuvre.

5. **La période de référence** à laquelle les questions de l'activité économique se rapportent est la semaine précédant la semaine de l'interview (52 semaines tout au long de l'année).
6. Les unités suivantes sont également définies dans l'analyse des ETVA, mais sont en dehors du champ d'application de celles définies dans le cadre international des statistiques du marché du travail et observées au point 1 ci-dessus:
 - a) *Chômeur (au sens large)* – une personne sans emploi et disponible pour travailler (assouplissement de la recherche d'emploi des critères du point 1b ci-dessus).
 - b) *Taux de sous-utilisation du travail* – la somme des jeunes dans l'emploi irrégulier, des chômeurs (définition au sens large) et des jeunes qui ne sont ni travailleurs, ni dans l'éducation ou en formation (inactifs non-étudiants), en pourcentage de la population des jeunes.
 - c) *Emploi régulier* – la somme des employés avec un contrat (oral ou écrit) dont la durée est de douze mois ou plus et des employeurs; les indicateurs sont donc un mixte des informations sur l'état de l'emploi et les situations du marché.
 - d) *Emploi irrégulier* – la somme des employés ayant un contrat d'une durée inférieure à douze mois, de travailleurs à leur propre compte et travailleurs familiaux; les indicateurs sont donc un mixte des informations sur l'état de l'emploi et les situations du marché.
 - e) *Emploi satisfaisant* – basé sur l'autoévaluation du titulaire du poste, implique un travail que l'individu concerné juge «adapté» au profil de carrière qu'il souhaite au moment précis du sondage.
 - f) *Emploi stable* – les employés ayant un contrat (oral ou écrit) dont la durée est de douze mois ou plus.
 - g) *Emploi temporaire* – les employés avec un contrat (oral ou écrit) d'une durée de moins de douze mois.
7. **Un emploi informel** est mesuré selon les directives recommandées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail. Il comprend les sous-catégories suivantes de travailleurs:
 - a) les employés rémunérés dans des «emplois informels», c'est-à-dire des emplois ne donnant pas droit à la sécurité sociale, aux congés payés annuels ou aux congés maladie payés;
 - b) les employés rémunérés dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée;

- c) les travailleurs à leur propre compte dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée;
- d) les employeurs dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée;
- e) les travailleurs familiaux non rémunérés.

Annexe 2. Rapport échantillonnage

Population cible

L'Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) vise les jeunes scolarisés, chômeurs, jeunes employés, indépendants et employeurs, âgés de 15 à 29 ans.

Champ de l'étude

Conformément à ses objectifs, l'Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) couvre toute l'étendue du territoire national et tient compte de la répartition géographique (milieux urbain et rural) de la population cible.

Stratification du champ de l'enquête

Dans la présente enquête, les milieux urbain et rural sont considérés comme des domaines d'études, c'est-à-dire que les résultats de l'enquête doivent être significatifs selon ces milieux de résidence. Le milieu urbain est constitué des six communes du pays (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Mossendjo, Nkayi et Ouesso). Le reste du pays constitue le milieu rural.

Taille de l'échantillon

L'enquête concerne 3 500 jeunes sur toute l'étendue du territoire national. L'échantillon de l'enquête est représentatif selon le milieu de résidence (urbain ou rural). Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation de 2007 (RGPH-07) montrent qu'il y a en moyenne 1,7 jeune de 15 à 29 ans par ménage. Sur cette base, près de 1 750 ménages seront visités lors de cette enquête. La taille de l'échantillon dans chaque strate est déterminée proportionnellement à la taille de la population éligible qui y réside.

Les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages, réalisée en 2011 (ECOM 2), révèlent que près de 70 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans vivent en milieu urbain. Au regard de cette information, la répartition de l'échantillon selon le milieu de résidence se présente comme suit: 2 440 individus pour le milieu urbain et 1 060 pour le milieu rural (voir le tableau A.1).

Base de sondage

Actuellement, le Congo ne dispose pas d'un répertoire des jeunes âgés de 15 à 29 ans, l'échantillon sera basé sur celui des ménages. La plus récente enquête de portée nationale organisée au Congo est l'enquête par grappes à indicateurs multiples du Congo (MICS) menée par l'Institut national de la statistique. Cette enquête se base sur un échantillon de 13 500 ménages, issus de 540 zones de dénombrement (ZD), représentatifs au niveau des 12 départements et tenant compte de la répartition géographique de la population (urbaine et rurale). Cet échantillon est issu de la mise à jour de la base de sondage des ZD du Recensement général de la population et de l'habitation de 2007 (RGPH-07). Ainsi, la base d'énumération des ménages réalisée lors de cette enquête a servi de base de sondage à la sélection des ZD ainsi qu'à celle des ménages pour l'ETVA 2015. L'échantillon de l'ETVA est par conséquent un sous-échantillon de MICS et porte sur 175 des 540 ZD sélectionnées pour l'enquête MICS.

Tirage de l'échantillon

Au total, deux strates de sondage sont définies, à savoir urbaine et rurale. Le tirage de l'échantillon est fait strate par strate. Le plan de sondage proposé est un sondage aléatoire stratifié à deux degrés.

Au premier degré les ZD sont tirées proportionnellement à leur effectif dans la strate. Au second degré seront tirés dix ménages dans chaque ZD sélectionnée, de façon à assurer l'autopondération de l'échantillon. Les étapes suivantes décrivent les différentes phases de la sélection de l'échantillon:

Etape 1: Procédure de sélection des ZD: l'échantillon des ZD est tiré de la liste des ZD du MICS dans chaque strate. Le Pas est calculé (nombre de ZD du MICS dans la strate/nombre de ZD à tirer dans la strate) et un nombre est tiré au sort entre 1 et le Pas pour obtenir la première ZD. La deuxième ZD est identifiée en ajoutant le Pas à ce premier nombre aléatoire et ainsi de suite.

Etape 2: Procédure de sélection des ménages: 10 ménages seront identifiés et enquêtés par ZD. A partir de la somme de ménages dénombrés dans la ZD tirée, on calculera un Pas (nombre de ménages dans la ZD tirée/10) et un nombre est tiré au sort entre 1 et le Pas pour obtenir le premier ménage. Le deuxième ménage est obtenu en ajoutant le Pas à ce premier nombre aléatoire et ainsi de suite. Au niveau des ménages échantillonnés, un questionnaire «ménage» est administré afin d'identifier les individus éligibles.

Dans un ménage sélectionné, tous les individus éligibles (jeunes de 15 à 29 ans) sont interrogés sur la base du «questionnaire individuel femmes et hommes âgés de 15 à 29 ans».

Le tableau ci-après présente les résultats de tirage de l'échantillon.

Tableau A.1 Répartition de l'échantillon par département selon le milieu de résidence

Départements	Milieu de résidence						Total		
	Urbain			Rural			Individu	Ménage	ZD
	Individu	Ménage	ZD	Individu	Ménage	ZD			
Kouilou	0	0	0	60	30	3	60	30	3
Niari	100	50	5	100	50	5	200	100	10
Lékoumou	0	0	0	80	40	4	80	40	4
Bouenza	60	30	3	160	80	8	220	110	11
Pool	0	0	0	160	80	8	160	80	8
Plateaux	0	0	0	120	60	6	120	60	6
Cuvette	0	0	0	120	60	6	120	60	6
Cuvette-Ouest	0	0	0	80	40	4	80	40	4
Sangha	40	20	2	40	20	2	80	40	4
Likouala	0	0	0	140	70	7	140	70	7
Brazzaville	1 500	750	75	0	0	0	1 500	750	75
Pointe-Noire	740	370	37	0	0	0	740	370	37
Ensemble	2 440	1 220	122	1 060	530	53	3 500	1 750	175



Ce rapport présente les principaux enseignements de l'Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) effectuée en 2015 et conduite avec l'Institut national de la statistique et la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi dans le cadre du projet «Work4Youth» du BIT. Ce projet est un partenariat de cinq ans entre le BIT et la Fondation MasterCard qui vise à promouvoir les possibilités de travail décent pour les jeunes femmes et hommes à travers la connaissance et l'action. La série de publication «W4Y» est conçue pour diffuser les données et analyser les ETVA administrées par le BIT dans trente-quatre pays couvrant les cinq régions du monde. L'ETVA est un instrument d'enquête unique qui génère des informations pertinentes sur le marché du travail pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans. L'enquête recueille des informations longitudinales sur la transition vers le marché du travail, fournissant ainsi la preuve que les jeunes femmes et hommes d'aujourd'hui sont confrontés à des voies de transition de plus en plus provisoires et indirectes vers l'emploi décent et productif.

La série de publication «W4Y» couvre les rapports nationaux, incluant les principaux résultats et les détails sur les interventions actuelles en termes de politiques nationales dans le domaine de l'emploi des jeunes, et les rapports régionaux de synthèse qui mettent en évidence les tendances régionales sur la transition vers le marché du travail pour la jeunesse et qui distinguent les principaux cadres politiques nationaux.

Work4Youth



Pour plus d'informations, visitez notre site web: www.ilo.org/w4y
Programme sur l'emploi des jeunes
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
w4y@ilo.org

ISSN 2309-6780